

QUATRE-VINGT-DIX-NEUVIEME SESSION

**RAPPORT SUR LA
QUATRE-VINGT-DIX-HUITIEME SESSION DU CONSEIL**

NOTE CONCERNANT LE DOCUMENT MC/2290

A sa quatre-vingt-dix-neuvième session, le Conseil, par sa résolution n° 1201 du 30 novembre 2010, a approuvé le rapport sur sa quatre-vingt-dix-huitième session sans aucun amendement.

Pour nous épargner la réimpression du document entier, nous saurions gré aux destinataires de bien vouloir agraffer cette page de couverture au document original MC/2290 en date du 9 février 2010.

Genève

22 au 26 novembre 2009

Rapporteur: Mme. A. Mendoza (Colombie)

MC/2290

**original: anglais
9 février 2010**

QUATRE-VINGT-DIX-HUITIEME SESSION

**PROJET DE RAPPORT SUR LA
QUATRE-VINGT-DIX-HUITIEME SESSION DU CONSEIL**

Genève
22 au 26 novembre 2009
Rapporteur : Mme A. Mendoza (Colombie)

Il est possible d'apporter des corrections aux projets de rapport des sessions des organes directeurs.

Les participants qui souhaiteraient le faire doivent soumettre leurs corrections par écrit au Secrétariat des réunions de l'OIM, BP 71, CH-1211 Genève 19, au plus tard une semaine après avoir reçu les documents dans leur langue de travail ; elles seront intégrées dans un corrigendum unique.

TABLE DES MATIERES

	<u>Page</u>
INTRODUCTION	1
PARTICIPATION	1
OUVERTURE DE LA SESSION, POUVOIRS DES REPRESENTANTS ET DES OBSERVATEURS	2
ELECTION DU BUREAU	2
ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR	3
DEMANDE DE REPRESENTATION EN QUALITE D'OBSERVATEUR SOUMISE PAR LE FORUM EUROPEEN DE LA JEUNESSE	3
RAPPORT DU DIRECTEUR GENERAL	3
ALLOCUTION SUR LA MIGRATION, LES DROITS DE L'HOMME ET LA CRISE ECONOMIQUE	4
DEBAT GENERAL	
Déclarations des Membres et observateurs	5
Observations du Directeur général	6
GROUPE MONDIAL SUR LA MIGRATION	7
DIALOGUE INTERNATIONAL SUR LA MIGRATION	
Droits de l'homme et migration : œuvrer de concert à des migrations sûres, dignes et sans risque	10
Faits saillants des dialogues sur la migration engagés à l'échelle mondiale et régionale	18
GOUVERNANCE DE L'OIM	23
a) Révision structurelle de l'OIM	23
b) Migrations irrégulières et flux composites : l'approche de l'OIM	25
c) Programme et Budget pour 2010	26
d) Nomination d'un vérificateur externe des comptes	28
e) Projets de rapports sur la quatre-vingt-seizième session et la quatre-vingt-dix-septième session (extraordinaire) du Conseil	29

TABLE DES MATIERES (suite)

	<u>Page</u>
GOUVERNANCE DE L'OIM (suite)	
f) Rapport sur la cent sixième session du Comité exécutif	29
g) Réactualisation succincte du Programme et Budget pour 2009	29
h) Rapport de situation sur les contributions assignées restant dues à la partie administrative du budget	29
i) Autres points soulevés dans le rapport du Comité permanent des programmes et des finances	30
j) Election du Comité exécutif	32
k) Date et lieu de la prochaine session	32
CLOTURE DE LA SESSION	32

Annexe : Rapport du Directeur général au Conseil

PROJET DE RAPPORT SUR LA QUATRE-VINGT-DIX-HUITIEME SESSION DU CONSEIL

INTRODUCTION

1. Conformément à la résolution n°1178 du 5 décembre 2008, le Conseil s'est réuni pour sa quatre-vingt-dix-huitième session le lundi 23 novembre 2009 au Palais des Nations à Genève. Huit séances ont été tenues.

PARTICIPATION¹

2. Les Etats Membres ci-après étaient représentés :

Afghanistan	Etats-Unis d'Amérique	Namibie	Suède
Afrique du Sud	Finlande	Népal	Suisse
Albanie	France	Nicaragua	Thaïlande
Algérie	Gabon	Niger	Tunisie
Allemagne	Gambie	Nigéria	Turquie
Angola	Géorgie	Norvège	Ukraine
Argentine	Ghana	Nouvelle-Zélande	Uruguay
Arménie	Grèce	Ouganda	Venezuela
Australie	Guatemala	Pakistan	(République
Autriche	Guinée	Panama	Bolivarienne du)
Azerbaïdjan	Haïti	Paraguay	Viet Nam
Bangladesh	Hongrie	Pays-Bas	Yémen
Bélarus	Inde	Pérou	Zambie
Belgique	Iran (République	Philippines	Zimbabwe
Bénin	islamique d')	Pologne	
Bolivie (Etat plurinational de)	Irlande	Portugal	
Bosnie-Herzégovine	Israël	République de Corée	
Brésil	Italie	République démocratique	
Bulgarie	Jamaïque	du Congo	
Burkina Faso	Jamahiriya arabe libyenne	République dominicaine	
Cameroun	Japon	République de Moldova	
Canada	Jordanie	République tchèque	
Cap-Vert	Kazakhstan	République-Unie	
Chili	Kenya	de Tanzanie	
Chypre	Lettonie	Roumanie	
Colombie	Lituanie	Royaume-Uni de	
Congo	Luxembourg	de Grande-Bretagne	
Costa Rica	Madagascar	et d'Irlande du Nord	
Côte d'Ivoire	Mali	Rwanda	
Croatie	Malte	Sénégal	
Danemark	Maurice	Serbie	
Egypte	Mauritanie	Slovaquie	
El Salvador	Mexique	Slovénie	
Equateur	Mongolie	Somalie	
Espagne	Monténégro	Soudan	
Estonie	Maroc	Sri Lanka	

¹ Voir la liste des participants (MC/2289).

3. Le Bahreïn, la Chine, Cuba, l’Ethiopie, le Saint-Siège, l’Indonésie, le Mozambique, le Qatar, la Fédération de Russie, l’Arabie saoudite et l’ex-République yougoslave de Macédoine étaient représentés par des observateurs.

4. L’Organisation des Nations Unies pour l’alimentation et l’agriculture, le Haut Commissariat des Nations Unies pour les réfugiés, le Programme des Nations Unies pour le développement, l’Organisation des Nations Unies pour l’éducation, la science et la culture, le Haut-Commissariat des Nations Unies aux droits de l’homme, la Banque mondiale, l’Union africaine, le Conseil de l’Union européenne, la Commission européenne, le Groupe des Etats d’Afrique, des Caraïbes et du Pacifique, les Consultations intergouvernementales sur les politiques concernant le droit d’asile, les réfugiés et les migrations, le Centre international pour le développement des politiques migratoires, l’Organisation internationale du travail, la Ligue des Etats arabes, l’Organisation internationale de la Francophonie, l’Organisation de la Conférence islamique, le Secrétariat général ibéro-américain et l’Organisation mondiale de la santé étaient représentés par des observateurs.

5. Le Comité international de la Croix-Rouge, la Fédération internationale des Sociétés de la Croix-Rouge et du Croissant Rouge, l’Ordre souverain de Malte, ainsi que les organisations internationales non gouvernementales (ONG) suivantes étaient représentés par des observateurs : Action humanitaire africaine, Amnesty International, Caritas Internationalis, le Forum européen de la Jeunesse², le Comité consultatif mondial des Amis, la Fondation Paulino Torras Domènech, la Commission internationale catholique pour les migrations, l’Organisation internationale islamique de secours, le Service Jésuite des Réfugiés, et Refugee Education Trust.

OUVERTURE DE LA SESSION, POUVOIRS DES REPRESENTANTS ET DES OBSERVATEURS

6. Le Président sortant, M. G. Mundaraín (République bolivarienne du Venezuela), a ouvert la session le lundi 23 novembre 2009 à 10h30.

7. Le Conseil a noté que le Directeur général avait examiné les pouvoirs des représentants des Etats Membres énumérés au paragraphe 2 et les avait trouvés en bonne et due forme, et qu’il avait été informé des noms des observateurs pour les Etats non membres, les organisations internationales gouvernementales et les ONG énumérés aux paragraphes 3 à 5.

ELECTION DU BUREAU

8. Le Conseil a élu les membres du bureau suivants :

Président :	M. S. Kitajima (Japon)
Premier Vice-Président :	M. I. Jazaïry (Algérie)
Second Vice-Président :	M. C. Strohal (Autriche)
Rapporteur :	Mme A. Mendoza (Colombie)

9. En prenant la présidence, M. Kitajima s’est déclaré honoré d’avoir été élu Président du Conseil et que, de concert avec les autres membres du bureau, il mettrait tout en œuvre pour faire en sorte que le Conseil fonctionne avec efficacité.

² Voir le paragraphe 11.

ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

10. Le Conseil a adopté l'ordre du jour reproduit dans le document MC/2276/Rev.2.

DEMANDE DE REPRESENTATION EN QUALITE D'OBSERVATEUR SOUMISE PAR LE FORUM EUROPEEN DE LA JEUNESSE

11. Le Conseil a adopté par acclamation la résolution n°1185 admettant le Forum européen de la Jeunesse (YFJ) en tant qu'observateur de l'OIM.

12. Le représentant du YFJ a déclaré que cette organisation était une plateforme indépendante, démocratique et dirigée par des jeunes, qui œuvrait au renforcement de leurs capacités pour qu'ils participent activement à la société et améliorent leur vie. Le YFJ représentait et défendait leurs besoins et leurs intérêts et ceux de leurs organisations auprès des institutions européennes, du Conseil de l'Europe et des Nations Unies. Le YFG était la plus grande organisation régionale de la jeunesse et, à ce titre, il était investi d'une responsabilité à l'égard des jeunes du monde entier.

13. La question de la migration était de plus en plus au cœur des préoccupations du YFJ, qui intervenait auprès de l'Union européenne à ce sujet. Il avait entrepris de coopérer avec la Mission à fonctions régionales de l'OIM à Bruxelles, plus particulièrement sur les secteurs les plus défavorisés de la société, y compris les jeunes migrants et les jeunes issus d'un milieu de migrants. Le Forum européen de la Jeunesse se réjouissait de l'occasion qui lui était donnée de tirer profit de l'expérience de l'OIM et d'étudier de nouvelles possibilités de coopération en vue de résoudre les difficultés que rencontrent les jeunes migrants et les jeunes issus d'un milieu de migrants.

14. Le Directeur général a souhaité la bienvenue au YFJ et s'est réjoui à la perspective d'une coopération avec l'OIM sur des questions telles que l'intégration des migrants dans les sociétés d'accueil, la thématique migration et développement, la migration de main-d'œuvre et la réunification familiale.

15. Une délégation a suggéré que l'Administration et le Directeur général présentent au Conseil une série de critères applicables à l'examen des demandes de statut d'observateur présentées à l'avenir par des ONG.

16. Le Conseiller juridique a précisé que les règles en vigueur régissant les demandes de statut d'observateur présentées par des ONG disposaient que celles-ci devaient œuvrer dans le domaine de la migration et/ou des réfugiés à l'échelle régionale ou internationale, jouir du statut consultatif auprès du Conseil économique et social (ECOSOC), et avoir coopéré avec l'OIM pendant plusieurs années. Il a reconnu que ces règles devraient être codifiées et présentées à une future session du Conseil pour examen.

RAPPORT DU DIRECTEUR GENERAL

17. Le Directeur général a fait une présentation PowerPoint³ résumant son rapport au Conseil, qui est annexé au présent Rapport.

³ Les exposés de l'Administration sont accessibles sur le site Internet de l'OIM à l'adresse www.iom.int.

ALLOCUTION SUR LA MIGRATION, LES DROITS DE L'HOMME ET LA CRISE ECONOMIQUE

18. S. E. Mme Ellen Johnson Sirleaf, Présidente du Libéria, a prononcé une allocution vidéo sur la migration, les droits de l'homme et la crise économique⁴. Elle a remercié l'OIM pour le soutien apporté à son pays dans deux domaines relevant de sa stratégie nationale de réduction de la pauvreté : la consolidation de la paix et de la sécurité et la relance de l'économie.

19. Elle a relaté son expérience de migrante, qui peut être considérée comme un cas exemplaire de réussite. Après avoir initialement quitté le Libéria en raison de menaces pesant sur sa vie, elle s'était ensuite établie aux Etats-Unis d'Amérique et au Kenya pour des raisons professionnelles. Cependant, elle avait toujours su qu'elle retournerait dans son pays. En 1997, elle avait démissionné de son poste de fonctionnaire international pour participer aux élections présidentielles. Ayant été battue à ces élections, elle avait volontairement choisi l'exil. En 2005, sa victoire à l'élection présidentielle avait mis un terme à sa condition de migrante. Elle a exprimé l'espoir qu'en faisant connaître son vécu de migrante, on redoublerait d'efforts pour qu'il y ait davantage d'histoires de réussite comme la sienne.

20. Les migrants se heurtaient à de nombreux obstacles, notamment à la discrimination, à l'hostilité et à des atteintes à leurs droits humains. En raison de la précarité de leur emploi, de nombreux migrants s'étaient retrouvés au chômage par suite de la crise économique, qui a frappé plus durement ceux qui étaient les plus vulnérables. En outre, les migrants étaient souvent considérés comme un fardeau, et enduraient le rôle de boucs émissaires. Le racisme et la xénophobie, qui s'étaient intensifiés sous l'effet de la crise, ne devaient pas être tolérés. Au Libéria, un vaste réseau de personnes dépendait des migrants, dont les rapatriements de fonds représentaient un cinquième de l'ensemble des revenus. Globalement, les fonds rapatriés avaient diminué en raison de la récession, ce qui avait des effets tangibles sur de nombreuses familles. Souvent, les migrants étaient considérés sous un angle économique, sans que leur apport politique, social et culturel soit pris en considération. Ils pouvaient contribuer à résoudre la crise. C'est pourquoi, le Gouvernement du Libéria s'employait activement à nouer des liens avec la diaspora libérienne pour l'associer à sa stratégie nationale de réduction de la pauvreté.

21. Soulignant l'évolution du rôle économique et social des femmes, l'intervenante a fait observer que les efforts remarquables déployés par les femmes, qu'elles soient migrantes ou restées au pays, appelaient le respect et l'admiration. Les femmes migrantes étaient souvent extrêmement vulnérables et plus exposées aux mauvais traitements, à la traite et à l'exploitation. Le respect des droits humains des migrants était un principe non négociable de toute gouvernance de la migration et appelait une attention particulière en période de difficultés économiques. Pour que les droits des migrants deviennent réalité, l'idée qu'on se faisait des migrants devait changer. Il incombait aux gouvernements de protéger les immigrants présents sur leur territoire ainsi que leurs ressortissants à l'étranger. C'est en unissant les efforts que l'on trouverait les meilleures solutions.

⁴ L'enregistrement vidéo et la déclaration sont disponibles sur le site Internet de l'OIM à l'adresse www.iom.int.

DEBAT GENERAL

Déclarations des Membres et observateurs⁵

22. Les Etats Membres suivants (énumérés par ordre alphabétique) ont fait une déclaration : Afghanistan, Afrique du Sud, Algérie, Allemagne, Angola, Australie, Autriche, Azerbaïdjan, Bangladesh, Bélarus, Bénin, Bosnie-Herzégovine, Brésil, Canada, Chili, Costa-Rica, Equateur (au nom du GRULAC), Espagne, Etats-Unis d'Amérique, France, Ghana, Inde, Iran (République islamique d'), Italie, Japon, Jordanie, Kenya, Lituanie, Maroc, Mexique, Népal, Nigéria, Norvège, Nouvelle-Zélande, Pakistan, Panama, Paraguay, Pologne, République de Corée, République-Unie de Tanzanie, Royaume-Uni, Rwanda, Sénégal, Serbie, Soudan (au nom du Groupe africain et en son nom propre), Sri Lanka, Suède (au nom de l'Union européenne), Suisse, Thaïlande, Turquie, Uruguay et Yémen.

23. Des déclarations ont également été faites ou présentées par les observateurs suivants : Chine, Saint-Siège, Fédération de Russie, Organisation mondiale de la Santé, Commission européenne, Secrétariat général ibéro-américain, Ordre souverain de Malte, et Commission internationale catholique pour les migrations.

24. Les Membres et observateurs ont souhaité la bienvenue à la Directrice générale adjointe à sa première session du Conseil, et lui ont adressé leurs meilleurs vœux de succès durant son mandat. Ils ont remercié le Directeur général pour son rapport franc et stimulant, et l'ont félicité pour son rôle dirigeant et l'approche consultative qu'il avait adoptée pour atteindre les objectifs prioritaires annoncés lorsqu'il avait pris ses fonctions. D'ores et déjà, le sentiment d'adhésion des Etats Membres aux activités de l'Organisation s'était renforcé.

25. De nombreux Etats Membres se sont déclarés favorables, dans l'ensemble, à la révision structurelle ambitieuse, et se sont félicités de l'approche ouverte et transparente adoptée par le Directeur général et l'Administration face au processus de révision. Ils étaient d'accord avec le Directeur général pour estimer que depuis le dernier examen de la structure organique de l'OIM, en 1997, le monde était entré dans une "époque de mobilité humaine sans précédent dans l'histoire". Ils ne doutaient pas que les changements opportuns qu'il était proposé d'apporter dans le cadre de cette révision structurelle permettraient à l'Organisation de s'adapter aux nouveaux défis migratoires et de les relever. Un certain nombre d'Etats Membres ont souligné les besoins particuliers de leur région respective et ont examiné la façon dont ils pourraient être pris en considération. D'autres ont relevé l'importance d'une supervision du Siège pour garantir la cohérence, la qualité des projets et le respect de la stratégie de l'OIM, et ont suggéré que l'Administration établisse des rapports sur le processus de restructuration et qu'elle l'évalue. Peut-être pourrait-elle mettre en place un système d'examen périodique pour contrôler les améliorations apportées par la révision structurelle en matière d'efficacité et de temps de réaction.

26. De nombreux délégués ont souligné la nécessité d'aborder la migration sous l'angle des droits de l'homme. Il était bon que le Dialogue international sur la migration 2009 ait eu pour thème "Droits de l'homme et migration". Une approche nationale de la gestion de la migration fondée sur la sécurité était trop étroite, et l'OIM devait faire tout son possible pour veiller à ce que les droits de l'homme soient intégrés dans les politiques de gestion de la migration. Comme l'avait déclaré Mme Johnson Sirleaf, la sécurité des personnes était, elle aussi, une question migratoire importante, et les droits des migrants n'étaient pas négociables.

⁵ Les textes des déclarations, telles qu'elles ont été reçues des Membres et observateurs, sont accessibles aux Etats Membres sur le site Internet de l'OIM à l'adresse www.iom.int.

27. Les représentants de nombreux Etats Membres et observateurs ont évoqué les effets de la crise financière et économique mondiale actuelle. La plupart d'entre eux ont cité ses incidences négatives sur la politique migratoire et, par conséquent, sur les migrants (pertes d'emploi, recul des rapatriements de fonds et montée de la xénophobie). Ils ont estimé que des politiques défavorables aux migrants étaient contre-productives, qu'elles ralentiraient inévitablement le redressement économique et seraient une source d'instabilité politique et sociale. Quelques-uns ont fait observer qu'en raison de la crise, les Etats étaient contraints de réduire leurs dépenses et qu'ils disposaient donc de moyens restreints. Ils ont vivement engagé l'Administration à limiter les dépenses, tout en espérant que les restrictions budgétaires ne nuiraient pas à la capacité de l'OIM de rester souple et apte à répondre aux besoins.

28. Concernant la partie administrative du budget, plusieurs Etats Membres sont restés sceptiques face aux deux scénarios qui leur avaient été présentés, estimant que les discussions sur la structure de base se poursuivraient tant que le problème de la structure budgétaire ne serait pas résolu. Il n'était pas viable, à long terme, d'augmenter régulièrement, chaque année, la partie administrative de budget. D'autres ont reconnu la nécessité d'une certaine augmentation, qui permettrait à l'OIM de continuer à répondre aux besoins des Etats Membres et des migrants. Une structure de base solide était indispensable pour garantir une planification, une supervision et des orientations générales de qualité. Il faudrait expliquer clairement ce qu'il adviendrait à court et à long terme si une telle structure n'était pas mise en place.

29. Selon un certain nombre d'Etats Membres, le troisième Forum mondial sur la migration et le développement qui s'était tenu à Athènes en octobre avait réaffirmé l'importance fondamentale du couple migration et développement, et avait été une excellente occasion d'échanger des données d'expérience et les meilleures pratiques dans ce domaine. L'un d'eux a souligné la nécessité de conserver le cadre informel inter-Etats du Forum. Un orateur a estimé que l'OIM et les Etats Membres devraient s'inspirer des recommandations adoptées à l'occasion de chaque Forum mondial annuel et procéder à des évaluations objectives des résultats. Plusieurs intervenants se sont déclarés satisfaits des travaux du Groupe mondial sur la migration, tandis que d'autres ont estimé que celui-ci (ou l'OIM en tant que telle) pourrait participer plus activement au Forum mondial.

30. Il a été souligné que deux autres domaines d'action prioritaires revêtaient une importance particulière, à savoir la lutte contre la traite, ainsi que le changement climatique et les déplacements de personnes qu'il provoque.

31. Plusieurs délégués ont vivement engagé l'Administration à veiller à l'équilibre géographique au sein du personnel du Siège.

Observations du Directeur général

32. Le Directeur général a constaté avec satisfaction que les délégués avaient défini les mêmes priorités que l'OIM (changement climatique, lutte contre la traite, couple migration et développement). Il a convenu que des politiques défavorables aux migrants étaient contre-productives, et qu'une plus grande attention devait être portée à la lutte contre la traite en raison de la crise financière et économique mondiale, qui frappait plus particulièrement les femmes.

33. Il a remercié les Etats Membres pour l'appui apporté à la révision structurelle et les a assurés que l'OIM était sensible aux préoccupations régionales. En outre, l'Administration prévoyait de mettre en place des contrôles de qualité avant tout transfert de responsabilités aux

bureaux extérieurs, de clairement définir la répartition des rôles et des responsabilités dans le cadre du processus de mise en œuvre, d'effectuer des examens périodiques et de tenir les Etats Membres régulièrement informés.

34. A l'instar de nombreux intervenants, le Directeur général s'inquiétait des incidences de la crise économique et financière mondiale sur les migrants. Il était également préoccupé par les contraintes budgétaires imposées à l'OIM, qui signifiaient que l'Organisation n'était pas toujours en mesure de faire tout ce qu'elle aimerait. La réduction des dépenses resterait une priorité, et les Etats Membres devraient continuer à formuler des suggestions à propos des aspects non essentiels de l'organisation bureaucratique de l'OIM.

35. Le troisième Forum mondial sur la migration et le développement avait effectivement été un succès. Des discussions étaient en cours entre l'OIM et les autorités mexicaines sur le soutien qu'apporterait l'Organisation au quatrième Forum mondial, qui se tiendrait à Puerto Vallarta en 2010 et traiterait sans aucun doute des aspects relatifs aux droits de l'homme des activités de l'Organisation. Le Directeur général se félicitait par ailleurs des déclarations en faveur d'un Groupe mondial sur la migration plus actif et plus solide.

36. Enfin, il partageait le mécontentement de certains Etats Membres à propos du niveau de représentation de l'Afrique au sein de l'Organisation, notamment au Siège. Il a lancé un appel de fonds pour pouvoir recruter des experts associés du continent africain en vue d'une affectation d'une ou deux années au Siège.

GROUPE MONDIAL SUR LA MIGRATION

37. Le Directeur général, agissant en qualité de Président, a rappelé que le Groupe mondial sur la migration (GMG) réunissait, outre l'OIM, treize institutions, fonds et programmes des Nations Unies. Le Groupe souhaitait informer les Etats Membres de ses activités et obtenir des indications sur l'orientation future de ses travaux. Le Directeur général, dont l'une des priorités consistait à nouer des partenariats, se réjouissait tout particulièrement de la participation du GMG au Conseil. Les activités du Groupe étaient surtout axées sur les effets de la crise économique sur les migrants et la migration, et visaient à faciliter l'action de ses partenaires et Etats Membres. Le Directeur général a présenté les représentants du Groupe mondial sur la migration:

- **Carlos Lopes**⁶, Directeur général de l'Institut des Nations Unies pour la formation et la recherche (UNITAR), Président en exercice du GMG ;
- **Antonio Guterres**, Haut Commissaire, Haut Commissariat des Nations Unies pour les Réfugiés (HCR) ;
- **Sha Zukang**, Secrétaire général adjoint, Département des affaires économiques et sociales des Nations Unies.

38. M. Lopes a déclaré que le Groupe avait fait l'objet de critiques par le passé alors qu'il s'efforçait de mobiliser ses membres et d'élaborer un programme d'action commun. En sa qualité de Président, l'UNITAR s'était employé à redéfinir les objectifs et les attentes du Groupe et à adopter des règles d'engagement qui garantiraient son bon fonctionnement à l'avenir.

⁶ Les exposés des panélistes, tels qu'ils ont été reçus, sont disponibles sur le site Internet de l'IOM à l'adresse www.iom.int.

L'approbation d'un plan de travail annuel avait été un premier pas important dans ce sens. Ce plan de travail énonçait trois objectifs stratégiques : premièrement, élaborer une position cohérente sur la politique migratoire et les défis de gouvernance actuels ; deuxièmement, réviser le mandat du Groupe et préciser ses méthodes de travail ; et troisièmement, améliorer la visibilité générale du Groupe et son appui au Forum mondial sur la migration et le développement. D'importants progrès avaient été accomplis dans la réalisation de ces objectifs : les chefs de secrétariat avaient réaffirmé leur attachement au Groupe et s'étaient entendus sur une série de priorités communes ; les méthodes de travail du Groupe avaient été clairement définies, et une troïka avait été mise en place pour le diriger ; le Groupe s'était exprimé d'une seule voix lors de la troisième réunion du Forum mondial sur la migration et le développement à Athènes. Enfin, le site web du GMG avait été entièrement remanié.

39. Face à la récession mondiale, les membres du Groupe restaient déterminés à agir de concert pour faire en sorte que les avantages de la migration pour le développement soient reconnus, que les droits des migrants soient protégés et que des données plus solides soient recueillies afin de fournir aux responsables politiques une base factuelle fiable.

40. Le Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD), qui assurerait la prochaine présidence du Groupe, avait publié le *Rapport mondial sur le Développement humain 2009. Lever les barrières : Mobilité et développement humains*, dont les recommandations relatives à l'accroissement des effets positifs de la migration inspireraient les initiatives futures du GMG. En mettant l'accent sur le renforcement des capacités locales et en favorisant la coopération entre les autorités des pays d'origine et de destination, l'on pourrait faciliter l'élaboration de cadres d'action qui tiennent compte des réalités migratoires et concrétisent les résultats des processus consultatifs internationaux et régionaux. Il était fondamental d'améliorer l'information du public pour le sensibiliser à la contribution positive de la migration à la prospérité générale. A cette fin, le Groupe organiserait en 2010 une conférence publique.

41. Selon deux Etats Membres, la migration était l'un des phénomènes les plus importants du 21^e siècle, qui poserait d'énormes défis dans les années à venir, à mesure qu'évolueraient les schémas migratoires sous l'effet des tendances démographiques et économiques. Comment le Groupe mondial sur la migration envisageait-il cette évolution, et que pourrait-il faire pour en faciliter la compréhension ? Il serait bon que le système des Nations Unies possède une entité capable de préparer à de telles mutations.

42. Une délégation a voulu savoir comment le Groupe considérait le Forum mondial sur la migration et le développement. Dans quelle direction celui-ci devrait-il s'engager, et comment le Groupe envisageait-il sa participation à la réunion de 2010 ?

43. Une autre délégation a demandé quelles étaient les relations entre le Groupe et les gouvernements. Actuellement, ceux-ci entretenaient des relations avec chacune des quatorze institutions qui composaient le Groupe. Apparemment, celui-ci n'avait pas de point de contact permanent pour les gouvernements ni aucun mécanisme de présentation de rapports d'activité à ces derniers. A cet égard, il pourrait éventuellement envisager d'adopter l'approche interinstitutions suivie pour les interventions internationales en cas de catastrophe.

44. M. Lopes a indiqué que le Groupe mondial sur la migration et les autorités mexicaines avaient déjà commencé à examiner la question de la participation du Groupe au quatrième Forum mondial. Le GMG espérait jouer un rôle plus important qu'auparavant, par exemple en organisant une séance de travail sur ses contributions ou en facilitant les relations entre la présidence

mexicaine de la troïka du Forum mondial et les membres du Groupe, qui pourraient participer au Forum mondial de Puerto Vallarta en tant qu'orateurs sur des questions de fond.

45. Les Etats Membres n'avaient pas encore clairement précisé ce qu'ils attendaient du Groupe mondial sur la migration, qui avait été créé par le précédent Secrétaire général pour servir de mécanisme de consultation et de coordination interinstitutions. C'est pourquoi, et parce qu'il se composait de quatorze institutions dotées chacune d'un mandat propre, le Groupe n'avait pas pu, jusque là, agir de sa propre initiative pour former une unité mieux structurée, capable de contribuer davantage au dialogue international sur la migration. Le Groupe n'avait pas non plus de secrétariat. La troïka qui le dirigeait était actuellement composée de l'UNITAR (présidence sortante du Groupe), du PNUD (présidence suivante), et d'une troisième institution qui serait désignée à la fin de l'année, lorsqu'il aurait été décidé qui assurerait la présidence durant le second semestre de 2010.

46. M. Guterres a reconnu que la migration jouerait un rôle déterminant au 21^e siècle, ajoutant qu'il était impossible de l'analyser séparément de nombreuses autres questions économiques et sociales mondiales – progression de l'urbanisation, changement climatique, croissance démographique, sécurité alimentaire et fourniture en eau, énergie et déséquilibres économiques mondiaux – dont elle était indissociable. La valeur ajoutée du Groupe mondial sur la migration tenait à sa capacité de représenter divers points de vue distincts mais interdépendants.

47. Actuellement, toutes les décisions relatives à la migration étaient prises à l'échelle nationale. Il n'existait aucun système de gouvernance internationale sur la migration comme, par exemple, dans le domaine financier ou commercial. Le Forum mondial était simplement un lieu de dialogue entre les Etats. S'il était décidé qu'il devait engager les Etats dans un débat plus sérieux sur les tendances migratoires, sur l'évolution du marché mondial du travail et sur les formules de gouvernance, le Groupe mondial sur la migration pourrait lui apporter un appui solide. S'il était décidé que le Forum devait rester un simple cadre de dialogue, le Groupe pourrait, en tout état de cause, fournir un appui particulier sur des questions d'actualité. Il était important de comprendre que cette décision revenait entièrement aux Etats.

48. M. Sha a convenu que le Forum mondial était piloté par ses membres, et que son avenir était entre les mains des Etats participants. Le Secrétariat des Nations Unies avait été invité par les Etats Membres à évaluer les résultats du Forum mondial et, à cette fin, avait envoyé un questionnaire à l'ensemble des participants. Les réponses reçues, de même que la décision d'organiser un deuxième Dialogue de haut niveau sur la migration et le développement en 2013 auguraient bien de l'avenir du Forum mondial.

49. Le Groupe mondial sur la migration, pour sa part, n'en était qu'à ses débuts. Ses quatorze institutions membres étaient encore en train d'apprendre comment œuvrer de concert avec cohérence et être "unies dans l'action". Durant la présidence en cours, un mandat, une méthodologie, trois domaines d'action prioritaires et un programme de travail avaient été adoptés. Il n'en restait pas moins que, nonobstant la somme d'expertise qu'il représentait, le Groupe devait se borner à fournir des conseils aux Etats membres à leur demande – il ne pouvait pas leur imposer ses vues.

50. Reconnaissant que de nombreux Etats Membres avaient critiqué le Groupe, le Directeur général a salué les efforts déployés pour consolider ses méthodes de travail, par exemple en adoptant un plan de travail annuel et en instituant une troïka pour le diriger, et pour favoriser les relations avec les Etats Membres. Outre son soutien au Forum mondial sur la migration et le

développement, le GMG pouvait également apporter son concours dans d'autres domaines importants, notamment dans le cadre d'initiatives communes de renforcement des capacités et de coopération technique. Le Groupe s'acheminait vers une intégration accrue de ses organisations membres. Il avait besoin de données et de statistiques de meilleure qualité sur la migration, et la série des profils migratoires devrait normalement être utile à cet égard.

51. M. Lopes a réaffirmé que le Groupe s'était transformé. C'est pourquoi, il a exprimé l'espoir qu'il serait en mesure de s'acquitter du rôle consultatif qu'il aimerait jouer.

DIALOGUE INTERNATIONAL SUR LA MIGRATION

Droits de l'homme et migration : œuvrer de concert à des migrations sûres, dignes et sans risque

52. En présentant le document MC/INF/296⁷, l'Administration a indiqué qu'en dépit de l'existence d'un cadre normatif permettant de définir les droits humains des migrants et applicable à tous les migrants, quel que soit leur statut, ceux-ci étaient, plus que d'autres, victimes de violations de leurs droits humains. Les migrants irréguliers étaient particulièrement vulnérables, les risques auxquels ils étaient exposés variant selon le sexe, l'âge et l'état de santé.

53. Le thème du Dialogue international sur la migration 2009 avait été choisi par les Membres au terme d'un long processus de consultation. Deux ateliers d'intersession avaient eu lieu, consacrés au respect effectif des droits humains des migrants en tant que responsabilité partagée, et à la protection de certains groupes vulnérables, notamment des victimes de la traite et des migrants exploités. De plus amples informations sur ces ateliers étaient affichées sur le site Internet de l'OIM.

54. Un certain nombre d'enseignements fondamentaux ont été tirés lors de ces ateliers : l'importance de reconnaître que les droits de l'homme étaient un volet essentiel de toute gouvernance globale des migrations ; l'importance d'appliquer le principe de non-discrimination ; la nécessité de veiller à la mise en œuvre du cadre normatif existant ; l'importance de reconnaître les liens entre les atteintes aux droits de l'homme et les réalités migratoires plus vastes ; la nécessité de veiller à la mise en place, à l'échelle nationale, d'un cadre général solide de protection des droits humains de tous les migrants ; la nécessité de porter une attention particulière aux migrants qui sont plus que d'autres victimes de l'exploitation et de mauvais traitements, y compris les personnes victimes de la traite ; la nécessité d'assurer un équilibre entre la prévention, la protection, les poursuites pénales et les partenariats ; et la nécessité de protéger les droits humains des migrants d'un bout à l'autre du cycle migratoire.

55. Ces enseignements pourraient déboucher sur les mesures suivantes : transposer les règles de droit international dans une législation nationale solide ; renforcer les capacités permettant d'assurer l'application effective des normes relatives aux droits de l'homme ; veiller à la cohérence des politiques en matière de migration et de droits de l'homme ; répondre aux besoins de protection et d'assistance des victimes de la traite et des migrants exploités ; tenir compte des droits des migrants dans tous les aspects de la politique du marché du travail ; et intégrer les droits de l'homme dans toutes les politiques, d'un bout à l'autre du cycle migratoire. Il importait que les migrants jouent un rôle important dans la mise en œuvre de ces mesures et qu'ils aient les moyens de défendre leurs droits. Il était également essentiel d'autonomiser les migrants pour

⁷ Les exposés de l'Administration sont disponibles sur le site Internet de l'OIM à l'adresse www.iom.int

qu'ils puissent effectivement apporter leur contribution aux pays d'accueil et d'origine. C'est en collaborant à tous les niveaux et avec toutes les parties prenantes, entre et au sein des gouvernements et avec des acteurs intergouvernementaux et non gouvernementaux que l'on obtiendrait les meilleurs résultats.

56. Les panélistes étaient les suivants⁸ :

- **Fatima Mohammed Al-Balooshi**, Ministre du développement social, Royaume du Bahreïn
- **Jean-Louis de Brouwer**, Directeur, Direction Immigration, asile et frontières, Commission européenne
- **Kyung-wha Kang**, Haut Commissaire adjoint aux droits de l'homme, Haut-Commissariat aux droits de l'homme
- **Drazen Maravic**, Chef du Bureau de la Coopération internationale et de l'intégration européenne, Ministère de l'intérieur, Serbie
- **Elly Anita**, désignée héros 2009 dans le rapport sur la traite des personnes, Migrant Care, Indonésie

57. Le modérateur était **Robin Oakley**, ancien rédacteur en chef de CNN, spécialiste de la politique européenne.

58. M. Maravic a déclaré que le Gouvernement de la Serbie avait pris diverses mesures visant à mettre en œuvre les droits humains des migrants et à lutter contre les mauvais traitements. Il avait ses efforts, entre autres, sur la prévention de la traite des personnes. A cette fin, il avait conçu une série de programmes télévisés en consultation avec diverses parties prenantes du secteur de la lutte contre la traite. Ces programmes présenteraient des histoires de migrants, en mettant plus particulièrement en relief les problèmes rencontrés par les jeunes, et comprendraient des épisodes traitant, par exemple, de l'exploitation sexuelle et de main d'œuvre. Aucun aspect du cycle migratoire ne serait exclu. Ces programmes s'adresseraient au public en général, mais plus particulièrement aux adolescents et à ceux qui étaient insatisfaits de leur niveau de vie et qui seraient peut-être tentés de se rendre irrégulièrement à l'étranger, ainsi qu'aux professionnels en contact avec des victimes de la traite. Grâce à une action de sensibilisation auprès des médias locaux, cette série était produite par des professionnels. Elle donnerait un aperçu de la situation dans l'ensemble de la région, mais certains épisodes seraient filmés hors de la Serbie.

59. Il était prévu de diffuser le premier épisode au même moment sur les chaînes de télévision nationales de la région lors de la Journée européenne de lutte contre la traite en 2010. Cette série visait à sensibiliser à la question de la traite des personnes. Une permanence téléphonique d'urgence avait été mise en place pour les victimes ou ceux qui souhaitaient signaler d'éventuelles victimes, tandis que les capacités de la police seraient renforcées dans la perspective des cas additionnels qui lui seraient signalés. On espérait que cette série aurait aussi une utilité pour les victimes, en leur faisant connaître les programmes de protection existants. Une campagne d'information dans les médias régionaux se déroulerait avant, pendant et après la

⁸ Les exposés des panélistes, tels qu'ils ont été reçus, sont affichés sur le site Internet de l'OIM à l'adresse www.iom.int.

diffusion de cette émission. Cette série était un exemple de mise en application de théories politiques et de plans stratégiques.

60. Mme Al-Balooshi a souligné que les migrants représentaient près de la moitié de la population du Bahreïn. Ces “travailleurs contractuels”, comme on les désignait souvent au Bahreïn, étaient pour la plupart originaires d’Asie, principalement de l’Inde. Le pourcentage de migrants avait fortement augmenté ces dernières années, peut-être en raison des réformes engagées pour améliorer les conditions de travail au Bahreïn. La main-d’œuvre féminine représentait près d’un tiers du marché de l’emploi, et était donc un partenaire à part entière du développement économique du pays. Plus de la moitié des travailleurs migrants au Bahreïn étaient semi ou peu qualifiés. Ils avaient tendance à considérer les pays du Conseil de coopération du Golfe, dont le Bahreïn était membre, comme des pays de transit et s’efforçaient d’exploiter les possibilités de formation et d’éducation qui leur y étaient proposées avant de se rendre dans des pays occidentaux où les perspectives de salaire étaient meilleures. Selon des estimations, les fonds rapatriés au pays par les travailleurs migrants du Bahreïn s’élevaient à quelque 1,5 milliard de dollars E.-U. par an.

61 Dans ce contexte, le Bahreïn avait pris diverses mesures pour renforcer les droits des migrants. Le Gouvernement avait signé la plupart des conventions internationales se rapportant aux droits de l’homme et à la migration et en examinait deux autres en vue d’une éventuelle ratification. Une législation nationale relative à la lutte contre la traite avait été adoptée, et un comité national de prévention de la traite des personnes avait été mis en place, de même qu’une permanence téléphonique pour les travailleurs étrangers. Le Gouvernement avait organisé avec l’OIM des ateliers sur l’identification des victimes de la traite. Après de longs débats, une loi a été votée pour abolir le système du “kafil” (parrainage) au Bahreïn, ce qui a conduit les employeurs à améliorer les conditions de rémunération et de travail pour conserver leur main-d’œuvre. Une couverture chômage a été mise en place pour les nationaux comme pour les non-nationaux. Ces deux mesures ont suscité l’intérêt d’autres pays de la région. Un décret royal portant création d’une organisation nationale des droits de l’homme avait été signé récemment.

62. Le Gouvernement s’employait, en collaboration avec des ambassades, des organisations et des ONG, à mettre en place des dispositifs de protection : un centre d’hébergement pour femmes victimes de mauvais traitements avait été ouvert, et il était prévu de créer un centre analogue pour les hommes. En 2007, le Centre de protection de l’enfance du Bahreïn avait ouvert ses portes. Cette institution offrait des soins tant aux nationaux qu’aux non-nationaux. Par ailleurs, pratiquement chaque communauté d’étrangers résidant au Bahreïn avait créé sa propre association d’œuvres sociales. L’accès aux soins de santé et à l’éducation était gratuit pour tous, et le Gouvernement examinait la possibilité d’introduire un régime d’assurance maladie pour les travailleurs migrants qui leur permette de profiter de toutes les installations existantes au Bahreïn. Une campagne d’information du public avait été lancée, qui consistait à diffuser des messages de 60 secondes portant, entre autres, sur les droits de l’homme et le traitement des employés de maison. Des programmes de formation linguistique et d’initiation aux usages en vigueur au Bahreïn à l’intention de cette catégorie de travailleurs étaient en cours d’élaboration en collaboration avec le Gouvernement de l’Inde pour tenter de prévenir les problèmes susceptibles de se poser par suite de malentendus. La fourniture de services sociaux et le respect des droits de l’homme avaient été incorporés dans la stratégie de développement national.

63. Mme Kang a souligné que la protection des droits humains des migrants, notamment des migrants irréguliers, était un enjeu fondamental des droits de l’homme. C’est pourquoi, le HCDH avait fait de la migration l’un de ses six thèmes prioritaires pour l’exercice biennal 2010-2011. Il

redoublerait d'efforts pour aider les Etats à ancrer la gestion de la migration plus fermement dans une approche des droits humains, et pour renforcer la coopération et créer des synergies avec d'autres institutions des Nations Unies, notamment par le truchement du Groupe mondial sur la migration. A cet égard, le Haut Commissaire avait un rôle essentiel à jouer, dans la mesure où son plaidoyer en faveur de politiques migratoires axées sur les droits de l'homme avait des répercussions déterminantes à l'échelle mondiale, régionale et nationale. Chaque fois que des politiques ou une législation portaient atteinte aux normes internationales des droits de l'homme, il était en mesure de faire entendre sa voix par des déclarations ou des prises de position.

64. Le HCDH envisageait de privilégier quatre domaines fondamentaux. Le premier concernait la discrimination, la xénophobie, le racisme et d'autres formes d'intolérance qui empêchaient les migrants, et plus particulièrement les femmes de jouir de l'égalité d'accès aux droits humains dans les pays d'accueil. De fait, le sentiment d'hostilité à l'égard des migrants et les réactions de xénophobie étaient souvent confortés par des politiques présentant les migrants comme un problème et une menace pour la sécurité nationale, même si la demande de main-d'œuvre étrangère sur le marché du travail local était forte.

65. Le deuxième domaine touchait à la protection des droits économiques, sociaux et culturels des migrants, dont le droit au logement, à l'éducation, à la santé, au travail et à la sécurité sociale. Dans de nombreux pays, la législation interdisait aux migrants l'accès aux services de base, empêchant ainsi leur intégration dans la communauté d'accueil.

66. Le troisième domaine avait trait à la détention des migrants et à la criminalisation de la migration irrégulière. Alors que la détention devrait être une mesure prise en dernière extrémité, les migrants irréguliers étaient régulièrement détenus et privés des moyens de contester leur détention devant un tribunal. Cette pratique était le reflet d'une tendance préoccupante consistant à criminaliser les migrants irréguliers et, plus généralement, à établir un lien entre la migration et le crime. Divers mécanismes des droits de l'homme avaient souligné que des manquements aux règles relatives à l'immigration ne faisaient pas des migrants des criminels, et que la criminalisation ne faisait que stigmatiser les migrants et susciter l'hostilité à leur égard. Plutôt que de parler de "migrants illégaux", il serait préférable d'employer les termes de "migrants irréguliers" ou de "migrants dépourvus de documents". Il conviendrait de bien mettre en évidence que les travailleurs migrants fournissaient des services dont les pays d'accueil avaient cruellement besoin.

67. Le quatrième domaine concernait la crise économique mondiale actuelle, qui avait accentué la vulnérabilité des migrants, non seulement en raison de leur statut juridique, souvent précaire, mais aussi parce qu'ils étaient généralement employés dans des secteurs vulnérables. Les informations disponibles faisaient apparaître que les migrants créaient de l'activité économique et des emplois et que, par conséquent, ils pouvaient contribuer au redressement de l'économie.

68. M. Oakley a attiré l'attention sur les points de vue contradictoires actuellement défendus par de nombreux gouvernements européens sur le front de la migration. Les ministres des finances considéraient généralement la migration comme un moyen de faire face aux pénuries de main-d'œuvre et de limiter la poussée des salaires, tandis que leurs homologues des affaires sociales ou les ministres de l'intérieur présentaient la mise en place de barrières strictes à l'immigration comme un service rendu à la population. En période pré-électorale, la surenchère de discours musclés en matière de politique migratoire éveillait des préjugés et renforçait le sentiment que les migrants prenaient les emplois des autochtones ou les empêchaient de

bénéficier pleinement des services sociaux. C'était dans un tel climat que les gouvernements pouvaient écorner les droits des migrants.

69. M. de Brouwer a passé en revue les efforts déployés par les 27 Etats membres de l'Union européenne pour s'entendre sur une politique et un cadre juridique communs en matière d'immigration et d'asile. Tout d'abord, l'entrée en vigueur du Traité de Lisbonne, le 1^{er} décembre 2009, aurait d'importantes retombées sur les droits humains des migrants. La Charte européenne des droits fondamentaux ferait désormais partie intégrante du traité fondateur de l'Union et serait applicable à toutes les politiques de l'Union européenne et aux mesures prises au titre de ces politiques par les institutions et les Etats membres de l'Union européenne, y compris dans le domaine de l'immigration et de l'asile. L'Union européenne acquerrait la personnalité juridique, ce qui lui permettrait de négocier son adhésion à la Convention européenne de sauvegarde des droits de l'homme et des libertés fondamentales et, par exemple, à la Convention de 1951 sur les réfugiés et à ses protocoles. Par ailleurs, l'Union européenne avait récemment créé une Agence des droits fondamentaux à Vienne qui, à l'instar du HCDH, avait fait des droits des migrants un domaine d'action prioritaire.

70. L'Union européenne agissait sur un certain nombre de fronts liés à la migration. Tout d'abord, sur le plan de la protection internationale, elle avait entrepris d'élaborer un corpus de règles européennes sur les procédures d'asile et le statut de demandeur d'asile, qui visait non seulement à faciliter l'accès à la protection internationale alors que de nouvelles politiques en matière de visa et de contrôle aux frontières empêchaient l'accès au territoire de l'Union européenne, mais aussi à harmoniser les conditions d'acceptation des demandes d'asile. La création prochaine d'un Bureau européen d'appui en matière d'asile aiderait les Etats membres à harmoniser leurs règles et pratiques.

71. Deuxièmement, l'Union européenne œuvrait à l'adoption d'une position commune sur l'immigration régulière alors que le débat sur le rôle des migrants dans les sociétés d'accueil agitait et opposait les Etats membres. La question était de savoir s'il y avait lieu d'intégrer les divers textes législatifs réglementant les conditions d'admission et de résidence de différents groupes, par exemple les étudiants, les migrants aux fins de regroupement familial, les chercheurs ou les migrants hautement qualifiés, de façon à doter l'Union européenne d'un code législatif commun applicable à l'ensemble des migrants réguliers.

72. L'Union européenne s'employait en outre à lutter contre le racisme et la xénophobie, qui avaient été exacerbés par la crise économique actuelle. A cet égard, elle devait faire face à un écart entre la réalité et les objectifs, ayant du mal à traduire les règles et normes adoptées dans des mesures concrètes communes à l'ensemble des 27 Etats membres.

73. Enfin, l'Union européenne était profondément préoccupée par la migration irrégulière, l'introduction clandestine de personnes et la traite des êtres humains, et commençait tout juste à prendre des mesures dans ce domaine. Son cadre législatif punissait ceux qui organisaient ces phénomènes et en profitaient, mais en aucun cas il ne criminalisait ou sanctionnait les migrants intéressés, qu'il considérait avant tout comme des victimes.

74. L'Union européenne estimait que les pays d'origine, de transit et de destination devaient mettre en place une approche concertée pour préserver les droits des migrants. Une telle approche devrait être fondée sur la promotion de la migration régulière et des droits des migrants, sur l'adoption de politiques et d'instruments communs visant à prévenir la migration irrégulière, et

sur l'élaboration de cadres de référence en matière de coopération pour que la migration contribue au développement du pays d'origine.

75. Mme Anita a relaté les souffrances qu'elle a subies en tant que migrante indonésienne régulière à Dubaï et au Kurdistan irakien : harcèlement sexuel et violences sexuelles, viol, isolement dans un pays inconnu, absence de soins de santé appropriés alors que sa vie était en danger. Grâce au bureau de l'OIM au Kurdistan irakien, elle avait pu retourner au pays, mais les autorités de police étaient toujours saisies de son affaire.

76. Depuis, elle avait rejoint une ONG indonésienne, Migrant CARE, pour pouvoir aider les travailleurs migrants qui étaient piégés au Kurdistan irakien. A ce titre, elle avait aidé 16 travailleurs migrants à retourner au pays. Elle espérait apporter une aide aux travailleurs migrants indonésiens de nombreux pays, qui étaient confrontés à toutes sortes de problèmes.

77. Son activité consistait à rester en relation avec les travailleurs migrants indonésiens d'Irak, à fournir des informations au Gouvernement indonésien et à l'encourager à renforcer la protection des travailleurs migrants indonésiens d'autres pays, à relater son expérience lors de groupes de discussion thématiques et de séminaires, à surveiller les incidents qui se produisaient au terminal IV de l'aéroport international Soekarno-Hatta de Jakarta, qui n'était utilisé que par les travailleurs migrants indonésiens et était aussi le théâtre de violences sexuelles, et à participer à des manifestations et autres rassemblements de lutte contre la traite des personnes.

78. Le Groupe des Etats d'Amérique latine et des Caraïbes a estimé que les droits de l'homme devraient être intégrés dans l'ensemble des mesures prises d'un bout à l'autre du cycle migratoire. Il y avait lieu de s'attaquer aux racines profondes de la migration en déployant des efforts de coopération coordonnés à l'échelle bilatérale et multilatérale, en renforçant le dialogue et en améliorant la compréhension des besoins et des difficultés, notamment des facteurs de développement économique, des politiques de réduction de la pauvreté et d'autres facteurs connexes.

79. Le Groupe a reconnu que la criminalisation des migrants irréguliers les exposait davantage encore aux violences et à l'exploitation. De plus, le renforcement des obstacles à la migration se traduisait par une augmentation du nombre de personnes recourant aux services d'un passeur ou de victimes de la traite. L'OIM pourrait contribuer de manière déterminante à l'application des normes internationales de protection, ainsi qu'à la formulation et à la mise en œuvre de politiques générales de protection des migrants, et aider les Etats à donner effet aux dispositions et cadres existants relatifs aux droits de l'homme.

80. Un orateur a fait observer que le principal défi à relever en matière de gestion de la migration consistait à concilier la liberté de circulation des personnes et le droit des Etats à déterminer qui pouvait entrer sur leur territoire. Il a attiré l'attention sur les principes fondamentaux suivants : premièrement, les Etats étaient chargés de protéger les droits des migrants ; deuxièmement, les droits humains de tous les migrants, quel que soit leur statut, devaient être respectés conformément au principe de non-discrimination ; troisièmement, il y avait lieu d'imaginer de nouvelles formes de partenariats puisque les instruments internationaux existants de protection des migrants n'étaient pas appliqués ; quatrièmement, tous les pays, notamment les pays occidentaux, devaient ratifier la Convention internationale sur la protection des droits de tous les travailleurs migrants et des membres de leur famille et en respecter les dispositions. Ce dernier point a également été soulevé par deux orateurs, dont l'un a demandé

comment faire comprendre aux Etats Membres que cette ratification était un moyen de renforcer les systèmes de sauvegarde des droits de l'homme.

81. Mme Kang a indiqué que le principal intérêt de la ratification (à ce jour, seuls 42 Etats, dont aucun pays de destination important, avaient ratifié la Convention) résidait dans le fait que la Convention établissait un cadre juridique relatif à la régularisation de la situation des migrants et de leur famille, auquel les Etats parties devaient se conformer. En l'absence d'un tel cadre, les migrants avaient tendance à être tenus pour responsables de tous les maux de la société.

82. Il incombait aux gouvernements d'avoir un discours franc et, plutôt que d'encourager un repli sur soi, d'expliquer que les travailleurs migrants étaient nécessaires, afin que le débat public sur les questions migratoires soit aussi approfondi et objectif que possible. Face à la xénophobie qui se développait en cette période de crise mondiale, le Haut Commissaire avait décidé que la prochaine campagne mondiale sur les droits de l'homme, qui serait lancée le 10 décembre 2009 à l'occasion de la Journée des droits de l'homme, serait centrée sur la lutte contre la discrimination.

83. Un orateur a estimé qu'il appartenait aux Etats de lutter contre la xénophobie, le racisme et la discrimination dans l'emploi. Les obstacles à la libre circulation des personnes érigés par certains pays, en particulier des pays européens, au prétexte de lutter contre la migration irrégulière avaient aggravé la situation des migrants réguliers sans pour autant empêcher la migration irrégulière. Une nouvelle impulsion devait être donnée au dialogue entre les pays européens et les pays africains du bassin méditerranéen pour protéger les droits des migrants. L'intervenant a voulu savoir comment il était possible de concilier les dispositions du Pacte européen sur l'immigration et l'asile, qui durcissait les contrôles aux frontières, et les obligations incombant à chaque pays au titre des instruments internationaux ou régionaux qu'il avait signés. Il a demandé si les engagements de l'Union européenne primaient les engagements nationaux.

84. M. de Brouwer a déclaré que le règlement des questions politiques à l'examen relevait de la responsabilité première des Etats, mais que ceux-ci pouvaient décider d'agir dans le cadre d'organes régionaux. Cette responsabilité n'excluait pas la participation d'autres acteurs, notamment d'organisations à but non lucratif. Il était fondamental de nouer des partenariats avec des pays tiers pour empêcher les atteintes aux droits des migrants et défendre leur respect. Ces partenariats permettraient d'adopter des approches communes, concernant par exemple l'ouverture de filières de migration régulière ou la lutte contre la migration irrégulière. Avec l'aide de l'OIM, des pays européens et africains avaient lancé le processus multilatéral de Rabat. Bien que le Pacte européen sur l'immigration et l'asile traite effectivement des contrôles aux frontières et de la prévention de la migration irrégulière, l'intervenant a estimé qu'il ne s'agissait là que d'un aspect de ce texte. S'il était vrai que l'Union européenne avait fixé les procédures de délivrance des permis de séjour, c'étaient les pays qui déterminaient le nombre de migrants qu'ils admettaient sur leur territoire. Un nouveau dispositif d'admission de professionnels hautement qualifiés avait été élaboré, mais sa mise en œuvre et les décisions relatives au nombre de migrants qui seraient admis appartenaient aux Etats membres.

85. Une délégation a demandé comment le Gouvernement du Bahreïn évaluait les incidences de ses messages de 60 secondes, et s'il était apparu qu'ils modifiaient les mentalités. Elle a également demandé quel était le point de vue du HCDH sur la notion de principe universel de non-discrimination.

86. Mme Al-Balooshi a répondu bien que l'efficacité de ces messages n'ait pas été spécifiquement évaluée, il avait été démontré que les médias pouvaient influencer les personnes

et modifier leur attitude et leur comportement. Les gouvernements pouvaient prendre certaines mesures pour protéger les droits des migrants. Cependant, il convenait aussi que l'OIM sensibilise le secteur privé à sa responsabilité sociale.

87. Une délégation a demandé si, conformément à la législation relative aux droits de l'homme et selon le point de vue du HCDH, il était possible de justifier la détention de mineurs avec leur mère, et si des mesures quelconques pouvaient être prises pour atténuer les effets négatifs d'une telle pratique.

88. Mme Kang a déclaré que les enfants ne devraient jamais être détenus pour des infractions à la législation sur l'immigration, et que la détention de mères de jeunes enfants devrait également être évitée. Ce point avait été souligné par le Comité des droits de l'enfant. Le HCDH s'efforçait de favoriser le dialogue sur la question de la détention en cas de migration irrégulière, qui appelait des orientations plus précises. Il œuvrait de concert avec des parties prenantes, dont des gouvernements et des ONG, pour encourager la mise en œuvre des instruments existants. Elle a ajouté que l'universalité du principe de non-discrimination était reconnue puisque celui-ci était affirmé dans divers instruments internationaux.

89. Un Etat Membre a souligné la nécessité d'adopter une approche intégrée englobant l'ensemble du "cycle de vie" de la migration, comme l'avait relevé l'Administration dans son exposé. Il fallait répondre aux besoins de protection de tous les migrants, quel que soit leur statut. A cet égard, il était bon que M. de Brouwer ait préféré parler de migrants "irréguliers" plutôt que migrants "illégaux".

90. Le représentant de l'Indonésie a félicité Mme Anita pour son action en faveur de la protection des travailleurs migrants. Depuis l'adoption de la loi contre la traite des êtres humains, en 2007, le Gouvernement indonésien avait considérablement renforcé sa lutte contre la traite, comme en témoignaient le recul du nombre d'affaires et l'augmentation du nombre d'agents de recrutement de travailleurs migrants condamnés et emprisonnés. La détermination du Gouvernement était également mise en relief par le rôle actif qu'il jouait dans le processus de Bali sur le trafic de migrants, la traite des êtres humains et la criminalité internationale s'y rapportant, ainsi que par sa coopération avec la société civile et des ONG comme Migrant Care. Cependant, il était indispensable de pouvoir coopérer avec les pays de transit et de destination, surtout en ce qui concernait les déplacements irréguliers, la répression et l'assistance juridique, les stratégies de communication et les questions de protection.

91. Comme indiqué dans le document MC/INF/296, une approche holistique associant non seulement les gouvernements mais aussi toute la société signifiait que la protection des droits des migrants relevait de la responsabilité de tous ceux qui géraient les migrations - gouvernements, secteur privé ou société civile - à chaque étape du cycle de vie de la migration. Quelles seraient les incidences de la crise financière mondiale actuelle sur la mise en œuvre effective d'un tel partage des responsabilités ?

92. Deux observateurs ont soulevé un certain nombre de points. Rappelant qu'aussi bien l'Administration que les Etats Membres avaient souligné la nécessité d'intégrer les réponses à la migration irrégulière et aux flux composites dans des plans globaux de gestion de la migration, l'un d'eux a demandé si l'OIM ne pourrait pas, éventuellement avec l'appui de l'Union européenne, organiser un processus de recherche et de dialogue sur le rôle, actuellement sous-estimé, de la régularisation en tant qu'outil de gestion de la migration. Un autre observateur a estimé qu'il était impossible de débattre de la migration irrégulière sans aborder aussi la question

de la criminalisation et de l'usage de la détention. Il conviendrait que les Etats continuent de débattre de ces questions afin de mettre leur législation sur la détention des migrants en conformité avec les normes internationales relatives aux droits de l'homme. Ils devraient être encouragés à mettre en commun les pratiques les plus aptes à offrir des garanties procédurales solides, autorisant la détention uniquement en dernier recours tout en répondant aux intérêts légitimes des Etats en matière de contrôle des entrées sur leur territoire et de lutte contre la migration irrégulière.

93. Une délégation a souligné l'importance d'entendre des témoignages de migrants. La participation de Mme Anita avait créé un heureux précédent pour les sessions futures du Conseil, et son courage méritait d'être applaudi.

94. Une autre délégation, rappelant que la directive "retour" adoptée par l'Union européenne en 2008 avait été vivement critiquée par de nombreux pays d'origine, a demandé dans quelle mesure les éléments que certaines régions avaient jugé xénophobes serait rectifiés par le Traité de Lisbonne.

95. Le Président a suggéré d'examiner au niveau bilatéral ou par écrit les points qui n'avaient pas pu être abordés faute de temps.

Faits saillants des dialogues sur la migration engagés à l'échelle mondiale et régionale

96. Les panélistes étaient⁹ :

- Forum mondial sur la migration et le développement :
 - George Kaklikis**, Représentant permanent de la Grèce auprès de l'Office des Nations Unies à Genève et des institutions spécialisées en Suisse (Forum mondial sur la migration et le développement 2009), et
 - Alejandro Poiré**, Sous-secrétaire à la population, aux migrations et aux affaires religieuses, Ministère de l'intérieur, Mexique (Forum mondial sur la migration et le développement 2010)
- Réunion mondiale des présidents et secrétariats des processus consultatifs régionaux sur la migration :
 - Sihesak Phuangketkeow**, Représentant permanent de la Thaïlande auprès de l'Office des Nations Unies et des autres organisations internationales à Genève
- Dialogue sur la migration pour l'Afrique australe (MIDSA) :
 - Malusi Knowledge Nkanyezi Gigaba**, Vice-ministre de l'intérieur, Afrique du Sud
- Présidence de l'Union européenne :
 - Minna Ljunggren**, Secrétaire d'Etat à la politique de migration et d'asile, Ministère de la justice, Suède

⁹ Les exposés des panélistes, tels qu'ils ont été reçus, sont disponibles sur le site Internet de l'OIM à l'adresse www.iom.int.

97. M. Kaklikis a indiqué que la réunion du Forum mondial à Athènes avait atteint ses objectifs. Le thème dominant du Forum, “Intégrer des politiques migratoires dans des stratégies de développement au bénéfice de tous”, devait mettre en relief l’accent mis par le Forum sur le développement et sa détermination à étudier le lien entre les causes fondamentales de la migration et la réalisation des objectifs du Millénaire pour le développement. Le Forum s’était consolidé en 2009 : un certain nombre de recommandations s’étaient concrétisées, et de plus en plus de données portaient à croire que la réflexion et l’action gouvernementales évoluaient dans le sens d’une plus grande cohérence entre la migration et le développement. Une unité d’appui administratif avait été créée au Siège de l’OIM à Genève. En outre, deux groupes de travail ad hoc avaient été institués pour examiner, respectivement, les moyens de protéger les migrants et de leur donner un pouvoir de décision en matière de développement, et les questions relatives à la cohérence politique, aux données et à la recherche. Une enquête auprès des gouvernements était en cours de réalisation pour déterminer dans quelle mesure les Etats partenaires du Forum mondial s’employaient à promouvoir la cohérence politique et institutionnelle à la suite du processus lancé par le Forum mondial.

98. La réunion du Forum mondial à Athènes s’était articulée autour de trois tables rondes : la première avait débattu des mécanismes, stratégies et acteurs qui intégraient la migration dans la planification du développement et des moyens de s’attaquer aux racines profondes de la migration grâce au développement. La deuxième table ronde s’était penchée sur deux étapes essentielles du “cycle de vie” migratoire, à savoir le temps passé à l’étranger et le retour au pays. Quant à la troisième table ronde, elle avait été consacrée à la cohérence politique et institutionnelle et aux données et études connexes, ainsi qu’aux processus consultatifs régionaux et interrégionaux. Les recommandations auxquelles avaient abouti ces tables rondes apparaîtraient dans le rapport de la réunion. Bien que la problématique hommes-femmes ait été dûment prise en considération lors des trois tables rondes, il restait nécessaire de disposer d’un plus grand nombre de données ventilées par sexe pour servir de base aux politiques. De plus amples informations étaient nécessaires au sujet des femmes et des enfants laissés au pays par les migrants, ainsi que sur les expériences différentes que faisaient les migrants hommes et femmes en matière d’intégration au marché du travail. Il était indispensable que les pays d’accueil adoptent des pratiques d’intégration sensibles aux différences entre les sexes, tandis qu’il incombait aux pays d’origine de mettre en place des mesures de préparation qui tiennent compte des considérations de sexe. L’un des principaux résultats du Forum avait consisté à renforcer concrètement la coopération entre les gouvernements. Le Forum mondial était tout particulièrement reconnaissant à l’OIM pour son soutien.

99. M. Poiré a souligné que des migrations ordonnées et sûres étaient un aspect fondamental du développement dans un contexte de responsabilités partagées et de coopération internationale. Il appartenait aux gouvernements de garantir le respect et la protection des droits de l’homme, quel que soit le statut administratif des migrants. Le quatrième Forum mondial sur la migration et le développement devrait offrir l’occasion non seulement de débattre d’idées et de politiques qui reconnaissent la contribution de la migration au développement et contribuent à la protection des droits humains des migrants, mais aussi d’examiner les difficultés actuelles auxquelles se heurte l’administration des flux migratoires, ainsi que les défis susceptibles de se poser à l’avenir. L’évolution démographique des pays d’origine et les mutations du marché du travail dans les pays de destination se répercuteraient sur les flux migratoires. Il y avait lieu de tenir compte des incidences de ces changements sur les pays d’origine et la gestion mondiale de la migration. Le Forum serait l’occasion d’attirer l’attention sur les droits humains des migrants, quel que soit leur statut au regard de l’administration ou de leurs documents. Des flux migratoires ordonnés et sûrs

et l'ouverture des frontières contribueraient de manière déterminante au développement des pays d'origine et de destination.

100. Un Membre a relevé que le Forum mondial sur la migration et le développement était un lieu opportun de partage d'expériences et de débats pour trouver des solutions aux questions migratoires. Il représentait une nouvelle étape qualitative en matière de coopération intergouvernementale sur la migration. Le Forum qui s'était tenu en 2009 à Athènes avait offert aux ONG la possibilité de prendre part aux débats et d'échanger des idées. Celui qui se tiendrait en 2010 devait aller de l'avant tout en préservant un caractère informel, et englober la présentation et l'examen de projets particuliers. Un autre Membre a voulu savoir comment la Grèce et le Mexique collaboraient pour faire en sorte que le Forum qui se tiendrait au Mexique en 2010 puisse profiter des enseignements tirés lors du Forum d'Athènes. Un troisième Membre s'est félicité de l'assistance technique que l'OIM apportait au Forum mondial.

101. Les deux panélistes ont assuré le Conseil que la Grèce et le Mexique entretenaient un dialogue constant au sujet de la préparation du Forum mondial de 2010, d'autant que les enseignements tirés des réunions précédentes pouvaient contribuer à consolider des initiatives et permettre d'améliorer les pratiques et la réflexion concernant les questions de migration et développement.

102. M. Phuangketkeow a déclaré que les processus consultatifs régionaux sur la migration jouaient un rôle important en ce qu'ils favorisaient le dialogue régional et permettaient de trouver des solutions régionales aux défis migratoires dans différentes parties du monde. Ils étaient particulièrement utiles dans le contexte actuel, où il était plus que jamais nécessaire de nouer un dialogue à l'échelle régionale et mondiale et d'améliorer la cohérence entre les régions afin de renforcer la coopération internationale et d'élargir les perspectives en matière de politiques migratoires. Le nombre croissant de processus régionaux était révélateur de la nature fluctuante de la migration, de sa complexité toujours plus grande et de ses répercussions régionales et mondiales. Il témoignait en outre de la nécessité de nouer des partenariats et de coopérer, les gouvernements étant désormais conscients que les approches nationales et bilatérales ne suffisaient plus quand des questions transfrontières étaient en jeu. Les processus consultatifs régionaux sur la migration portaient souvent des fruits parce qu'ils étaient limités à un groupe relativement restreint de pays ayant des intérêts et des préoccupations communs ce qui, compte tenu de la nature sensible de la question migratoire, facilitait l'instauration d'un climat de confiance permettant d'engager un dialogue utile et de prendre des mesures concrètes.

103. La Réunion mondiale des présidents et secrétariats des processus consultatifs régionaux sur la migration qui s'était tenue à Bangkok en juin 2009 avait permis à diverses régions de mettre leurs expériences en commun. Les participants avaient reconnu la nécessité d'améliorer les politiques de gestion de la migration, d'adopter une perspective plus large et, dans la mesure du possible, de tenir compte de la dimension développement de la migration. Cette réunion a ouvert la voie à un renforcement des liens entre les processus régionaux et avait mis en relief les synergies qui existaient entre eux et le Forum mondial sur la migration et le développement.

104. Les participants à la table ronde sur les processus régionaux, lors du troisième Forum mondial à Athènes, s'étaient accordés à reconnaître que ces processus pourraient tirer profit de rapports étroits avec le Forum pour pouvoir incorporer, s'il y avait lieu, le développement dans les politiques migratoires. Il importait toutefois qu'ils conservent leur identité régionale propre. Ils avaient également convenu que le Forum mondial devait tenir compte de l'approche régionale, étant donné qu'il avait entrepris de passer du dialogue à la coopération, ce qui avait déjà été fait

au niveau régional. Cette réunion avait abouti aux décisions suivantes : jusqu'en 2012, une table ronde sur les processus régionaux serait organisée lors de chaque Forum mondial ; un plus grand nombre d'informations devaient être partagées entre les processus régionaux et le Forum, en utilisant les sites Internet du Forum mondial et de l'OIM ; des activités d'intersession sous la forme de groupes de travail seraient envisagées pour déterminer les modalités permettant de traduire les recommandations du Forum dans des mesures de coopération concrètes.

105. Mr. Nkanyezi Gigaba a souligné qu'il était de la plus haute importance de gérer la migration dans des régions comme l'Afrique australe, où existaient de profondes disparités sociales et économiques et une très grande pauvreté. Mal gérée, la migration ne ferait que renforcer les inégalités actuelles dans le monde. Dans les pays en développement, la plupart des migrants se déplaçaient à l'intérieur de leur région ou dans un contexte Sud-Sud, c'est-à-dire entre des pays qui connaissaient déjà d'énormes difficultés de développement et qui avaient du mal à satisfaire même les besoins de base de leurs propres ressortissants. En raison de la fuite des cerveaux, les pays en développement étaient incapables de reconstituer un vivier de compétences dont ils auraient besoin pour leur développement, et ceux qui avaient le plus besoin de migrer étaient rarement les bienvenus dans les pays de destination parce qu'ils étaient souvent peu qualifiés. Les pays en développement ne disposaient pas non plus des ressources qui leur permettent de gérer la migration, notamment dans une perspective de développement. Les pays où la migration était bien gérée avaient tiré un énorme profit de ce processus et en avait réduit ses risques et ses incidences négatives au minimum.

106. Le Dialogue sur la migration pour l'Afrique australe (MIDSA) offrait aux pays de la région l'occasion de mettre en commun des idées, des expériences, des informations et des connaissances tout en bénéficiant de l'appui offert par des institutions et des experts internationaux en matière de gestion de la migration à l'échelle régionale. Il permettait d'établir la confiance entre les fonctionnaires chargés des questions migratoires qui y participaient, de promouvoir les aspects positifs de la migration et de développer les capacités institutionnelles régionales de gestion de la migration. De précédents processus consultatifs régionaux traitant de diverses questions avaient réussi à adopter des résolutions visant à aider les pays participants à élaborer un cadre politique général en matière de gestion des migrations. Les pays en développement avaient besoin d'être aidés pour créer les capacités qui leur permettent de gérer efficacement la migration et mettre celle-ci au service du développement.

107. Les experts des questions migratoires avaient certes un rôle important à jouer dans les dialogues régionaux et internationaux. Cependant, l'absence de données fiables sur la migration était un obstacle aux efforts déployés par les Etats pour gérer la migration et se soldait souvent par la diffusion de mythes et d'idées fausses potentiellement dangereux. Pour être réellement efficaces, ces dialogues devraient associer des ministres car c'était eux qui, en dernier ressort, étaient responsables de la politique migratoire. Leur participation était d'autant plus importante que la migration en Afrique australe était un phénomène complexe et que les résultats des réunions n'étaient pas contraignants. Il importait en outre de veiller à la participation de représentants des milieux économiques, du monde du travail et de la société civile, sur lesquels les politiques et programmes migratoires avaient inévitablement des répercussions.

108. Il faudrait qu'à l'avenir, ces dialogues abordent des thèmes tels que la protection des droits humains des migrants, la gestion de la migration économique dans les pays en développement et la protection des travailleurs migrants et réfugiés, éventuellement par une adhésion à des syndicats ou des associations professionnelles. Parmi d'autres questions clés à examiner, il convenait de citer le militantisme social et les activités de mobilisation sur les

questions migratoires et sexospécifiques. Il était nécessaire de faire en sorte que tous les forums importants sur la migration s'ouvrent à une perspective Sud-Sud afin de pouvoir tirer des enseignements de l'expérience d'autres régions en développement.

109. Le représentant de l'Equateur a déclaré que la neuvième Conférence sud-américaine sur la migration, qui s'était tenue à Quito en septembre 2009, avait eu pour objectif d'ouvrir la voie à une politique migratoire sud-américaine qui tienne compte des difficultés nées de la crise économique mondiale. Quatre objectifs avaient été fixés. Premièrement, réaffirmer que la Conférence sud-américaine sur la migration était la principale enceinte de dialogue politique sur la migration internationale en Amérique du Sud. Deuxièmement, adopter un programme régional actualisé sur la migration qui renforcerait la position de l'Amérique du Sud dans les négociations internationales. Troisièmement, définir les questions prioritaires et, quatrièmement, instituer des mécanismes de dialogue effectif entre la Conférence et la société civile qui, plus que jamais, avait joué un rôle déterminant dans la Conférence. Celle-ci, pour sa part, avait réussi à arrêter une position sud-américaine commune dans la perspective du Forum mondial sur la migration et le développement à Athènes.

110. La représentante du Guatemala, pays qui assurait temporairement la présidence de la Conférence régionale sur la migration (processus de Puebla), a indiqué que la gestion de la migration et la politique migratoire, le respect des droits humains des migrants et le couple migration et développement étaient inscrits dans le plan d'action du processus. Bien que les décisions du processus n'aient aucun caractère contraignant, celui-ci offrait un cadre de coopération régionale entre les pays d'Amérique du Nord et d'Amérique centrale et la République dominicaine. A son actif, il convenait de citer la création d'un fonds d'aide intrarégionale destiné aux migrants extrêmement vulnérables, l'adoption de directives relatives au retour volontaire de migrants irréguliers entre l'Amérique centrale et le Mexique, ainsi que l'organisation de campagnes d'information sur les risques et les conséquences de la traite et le trafic d'êtres humains. Il avait également permis l'élaboration de lignes directrices régionales sur les mesures de protection spéciale à accorder aux enfants et aux jeunes victimes de la traite retournant au pays, la mise en place d'un projet pilote d'aide et de réintégration d'enfants migrants non accompagnés, et le partage d'informations sur les meilleures pratiques. Conscient de la nécessité d'offrir une assistance et une protection consulaires aux migrants, et de lutter contre la traite et le trafic des êtres humains, le processus de Puebla avait institué des mécanismes qui facilitaient la migration régulière et ordonnée. Il était extrêmement difficile d'assurer le respect des droits humains de tous les migrants tout au long du processus migratoire. Dans tous ses travaux, la Conférence avait bénéficié de l'assistance d'éminentes organisations internationales et régionales, dont l'OIM.

111. Un représentant a fait observer qu'il était nécessaire qu'à chacune de ses réunions, le Forum mondial sur la migration et le développement évalue les travaux des différents processus régionaux.

112. Un Etat Membre a relevé qu'en 2006, l'Union africaine avait adopté une position commune fondée sur l'établissement d'un lien entre la migration et le développement et sur la nécessité de s'attaquer aux causes profondes de la migration irrégulière. La réunion qui avait eu lieu en 2006 avec l'Union européenne sur la migration et le développement avait notamment permis d'examiner la faisabilité d'un fonds de financement de projets de développement dans les pays africains connaissant un fort taux de migration. Cette décision reflétait la volonté de tous les participants d'encourager le développement et de décourager la migration irrégulière. Il était important de reconnaître le lien entre la migration et le développement, d'autant que des études

faisaient apparaître que si la migration se poursuivait au rythme actuel, un Africain sur dix migrerait en 2025.

113. Mme Ljunggren a fait observer que parmi les principales priorités défendues par la Suède durant sa présidence de l'Union européenne figurait la négociation d'un programme pluriannuel, le programme de Stockholm, qui devait guider les travaux de l'Union européenne en matière de liberté, de sécurité et de justice pendant la période allant de 2010 à 2014. Les questions relatives à la migration et à l'asile, ainsi que la lutte contre la traite des êtres humains occupaient une place centrale dans ce programme. Celui-ci avait été élaboré avant tout dans le but de mettre en place un cadre politique européen en matière de migration et d'asile global et tourné vers l'avenir, fondé sur la solidarité entre les Etats membres de l'Union européenne et l'établissement d'authentiques partenariats avec les pays d'origine et de transit.

114. En ce qui concernait la réalisation de synergies positives entre la migration et le développement, l'Union européenne s'efforçait de promouvoir les mesures suivantes : premièrement, la mise en place de systèmes souples d'admission de travailleurs migrants fondés sur les priorités, les besoins et les volumes définis par chacun des Etats membres ; deuxièmement, l'approfondissement de l'approche globale de la migration de l'Union européenne ; troisièmement, la fourniture de services de transfert de fonds efficaces, sûrs et bon marché ; quatrièmement, la participation des diasporas aux initiatives de développement de l'Union européenne ; et, cinquièmement, l'étude approfondie de la notion de migration circulaire et de ses effets sur le développement. Des efforts devaient être déployés pour réduire au minimum la fuite des cerveaux. Par ailleurs, l'objectif d'accorder aux ressortissants de pays tiers résidant légalement dans l'Union européenne des droits comparables à ceux des citoyens de l'Union européenne restait également prioritaire.

115. Sur la question de la politique d'asile, l'intervenante a indiqué qu'un système d'asile européen commun était en cours d'élaboration, de même qu'un mécanisme de réinstallation à l'échelle de l'Union européenne. L'adoption de politiques visant à prévenir, réprimer et combattre la migration irrégulière restait une priorité de l'Union européenne, et un plan d'action concernant les mineurs non accompagnés serait présenté à la Commission européenne au début de 2010.

116. L'entrée en vigueur du Traité de Lisbonne permettrait d'élaborer une politique commune de l'Union européenne sur l'asile et l'immigration, et donnerait compétence à l'Union européenne pour élaborer une législation instituant un statut uniforme en matière d'asile pour les ressortissants qualifiés de pays tiers et définissant les droits des immigrants de pays tiers résidant légalement dans un Etat Membre de l'Union européenne. Ce traité ouvrirait en outre la voie à l'élaboration d'une politique européenne commune en matière d'asile et de migration orientée vers l'avenir, ambitieuse et fondée sur le respect des droits et libertés fondamentaux ainsi que sur l'idée selon laquelle des migrations bien gérées étaient profitables à toutes les parties prenantes.

GOVERNANCE DE L'OIM

a) Révision structurelle de l'OIM

117. Le Rapporteur du Comité permanent des programmes et des finances, faisant rapport sur la cinquième session du Comité permanent, a indiqué que l'Administration avait exposé la raison d'être de la révision structurelle, qui visait à clarifier et à équilibrer davantage les structures administratives de base du Siège et des bureaux extérieurs ainsi qu'à en améliorer la cohérence et à les consolider. Tandis qu'un grand nombre de délégations s'étaient félicitées de la transparence

avec laquelle l'Administration avait mené le processus de révision structurelle, et s'étaient déclarées favorables, dans l'ensemble, aux recommandations formulées, elles avaient exprimé des préoccupations quant à un certain nombre de points - clarté de la répartition des rôles entre le Siège et les bureaux régionaux, intérêts régionaux divergents, engagements passés, points de vue particuliers des Etats Membres - et s'étaient demandé si le nombre de bureaux régionaux et leur implantation permettraient de résoudre les questions migratoires avec efficacité. Le Directeur général avait pris note du point de vue généralement exprimé par les Etats Membres, selon lequel il y avait lieu de procéder par étapes et de tenir compte des particularités régionales. Certaines délégations avaient indiqué qu'elles devaient consulter leur capitale pour recevoir des instructions après les débats. Le Comité permanent avait examiné la proposition de révision structurelle (document SCPF/35) et avait noté qu'en raison de la nécessité d'en poursuivre l'examen, cette question serait inscrite à l'ordre du jour de la quatre-vingt-dix-huitième session du Conseil et qu'un projet de résolution serait présenté pour examen au Conseil.

118. Un certain nombre de délégations se sont déclarées favorables aux recommandations formulées par l'Equipe chargée de la révision structurelle, et elles ont été nombreuses à souscrire au projet de résolution. Certaines ont estimé que la mise en œuvre de la révision structurelle ne devrait pas être retardée par des discussions prolongées et qu'un délai raisonnable devrait être fixé pour concrétiser les recommandations de l'Equipe chargée de la révision structurelle. D'autres ont souligné l'importance de bien centrer la révision structurelle sur les intérêts bien compris de l'Organisation et de ceux qu'elle servait, ou ont attiré l'attention sur la nécessité de mettre en œuvre cette révision avec les moyens financiers existants de l'Organisation.

119. Plusieurs Membres se sont déclarés particulièrement préoccupés par la proposition de réduire le nombre de bureaux régionaux et d'appliquer un modèle unique de fonctionnement aux huit bureaux restants. Il convenait de maintenir les missions à fonctions régionales existantes et d'adapter leurs activités de manière à ce qu'elles répondent aux besoins particuliers de la région dans laquelle elles étaient implantées. A cet égard, le Groupe africain avait présenté un document contenant des propositions d'amendement au projet de résolution sur la révision structurelle. D'autres Membres ont relevé que le débat sur la révision structurelle ne devrait pas être mis à profit par les Membres pour tenter de s'ingérer dans les détails de la gestion de l'Organisation.

120. Le Directeur général a déclaré que les discussions avaient clairement fait apparaître que les Membres jugeaient ce processus de révision opportun, mais qu'il faudrait procéder à des ajustements continuels pour répondre à l'évolution des flux migratoires. Il a apprécié que les Membres se soient déclarés globalement satisfaits des objectifs de la révision structurelle, et a reconnu la nécessité de tenir compte des particularités locales de la migration. L'OIM possédait plus de bureaux régionaux que n'importe quelle institution des Nations Unies, et la révision visait à empêcher la création de toute nouvelle catégorie de bureaux, tels que des bureaux sous-régionaux. Il a relevé que faute de ressources suffisantes, il serait difficile à l'Organisation de satisfaire pleinement les intérêts de tous les Membres, et a convenu que les consultations sur le processus de révision ne devraient pas se prolonger. L'Equipe chargée de la révision structurelle présenterait régulièrement des rapports de situation et évaluerait à intervalles réguliers la mise en œuvre du processus. Des consultations formelles et informelles seraient engagées avec les Membres, et la supervision des projets régionaux continuerait de relever de la compétence du Siège.

121. Le Conseil a adopté la résolution n° 1186 du 26 novembre 2009 approuvant la révision structurelle de l'OIM, telle qu'amendée.

122. Plusieurs Etats Membres se sont félicités de l'attitude réceptive de l'OIM à l'égard de leurs préoccupations. Grâce au soutien apporté par le Conseil aux mesures de réforme proposées et à ses orientations quant à leur mise en œuvre, notamment dans les structures hors Siège, il ne faisait aucun doute que l'Organisation serait mieux à même de répondre aux besoins des migrants et des Etats Membres. Telle qu'adoptée, la résolution offrait au Directeur général – qu'ils remerciaient pour ses négociations transparentes et objectives – la marge de souplesse nécessaire pour répondre aux préoccupations régionales dans le cadre d'un processus consultatif.

123. Le Directeur général s'est vivement félicité de l'esprit de coopération manifesté par les Etats Membres ainsi que de l'obligance dont ils avaient fait preuve lors des débats sur la révision structurelle. L'OIM était pleinement consciente de leurs préoccupations régionales, et continuerait de les consulter systématiquement durant la phase de mise en œuvre. Comme indiqué dans la note de bas de page de l'annexe III du document MC/2287, la couverture géographique des bureaux régionaux seraient affinée durant la phase de mise en œuvre.

b) Migrations irrégulières et flux composites : l'approche de l'OIM

124. L'Administration a présenté le document MC/INF/297¹⁰ (Migrations irrégulières et flux composites : l'approche de l'OIM). Selon la définition donnée dans le rapport *Etat de la migration dans le monde - 2008*, la migration irrégulière s'entendait d'un "mouvement contrevenant à la réglementation des pays d'origine, de transit et destination". Quant aux flux composites, ils pourraient être définis comme des mouvements complexes de populations englobant des réfugiés, des demandeurs d'asile, des migrants économiques, des victimes de la traite, des migrants introduits clandestinement, des mineurs non accompagnés et d'autres migrants utilisant le même couloir de migration. Bien que ce soient surtout les mouvements irréguliers qui retiennent l'attention, l'irrégularité n'était pas nécessairement le trait caractéristique des flux composites.

125. Le mandat de l'OIM concernant les migrations irrégulières et les flux composites était fondé sur sa Constitution et sur les points 2, 5 et 9 de sa stratégie, étant entendu que l'approche suivie devait s'inscrire dans une perspective globale de la gestion de la migration à tous les stades de la mobilité, et s'efforçait d'être holistique tout en répondant aux besoins immédiats.

126. L'approche de l'OIM s'articulait autour de deux axes : aider les migrants vulnérables et offrir un soutien aux gouvernements et aux autres parties prenantes. Elle englobait divers domaines d'activité : l'assistance directe aux migrants ; l'aide à l'élaboration de politiques et des dispositions législatives destinées à protéger les droits humains de tous les migrants, quel que soit leur statut migratoire ; des activités de formation, de renforcement des capacités et de sensibilisation à l'intention de diverses parties prenantes (fonctionnaires, entreprises du secteur privé, société civile ou responsables politiques actifs à l'échelle régionale, entre autres) ; la diffusion d'informations aux migrants et aux communautés d'accueil ; la coopération avec des mécanismes inter-Etats tels que les processus consultatifs régionaux sur la migration ; ainsi que la coordination et les partenariats interinstitutions.

127. Les représentants ont pris note avec satisfaction de l'approche constructive suivie par l'OIM en matière de migrations irrégulières et de flux composites. Plusieurs Etats Membres ont remercié l'Organisation pour l'aide fournie au titre de ses programmes, et l'ont instamment engagée à continuer à aider les Etats, les migrants et les communautés à relever les défis de la

¹⁰ Les exposés de l'Administration peuvent être consultés sur le site Internet de l'OIM à l'adresse www.iom.int

migration irrégulière et à encourager la coopération entre les pays et les régions. Des déclarations de soutien ont été faites en faveur de l'approche régionale suivie pour trouver des solutions particulières aux difficultés posées par la migration, ainsi que des processus consultatifs régionaux en tant que lieux d'échange des meilleures pratiques. Il importait qu'à l'échelle nationale, les parties prenantes mettent en commun leurs expériences, et que l'OIM et le HCR collaborent pour répondre avec efficacité aux flux composites. Plusieurs Etats Membres ont souligné que la coopération jouait un rôle déterminant, non seulement pour élaborer un cadre normatif, mais aussi pour veiller à son application. Plusieurs représentants ont demandé si, de l'avis de l'OIM, l'élaboration d'un cadre juridique non contraignant de protection des groupes vulnérables de migrants irréguliers, tel que proposé au paragraphe 7 du document MC/INF/297, avait des chances de succès. Un autre orateur s'est interrogé sur la nécessité d'un tel cadre, étant donné que les instruments existants accordaient une protection efficace dès lors qu'ils étaient appliqués. Plusieurs Etats Membres ont souligné que les schémas migratoires étaient fluctuants, et l'un d'eux a relevé que le nombre de migrants irréguliers allait probablement augmenter en raison de la crise économique. Un Etat Membre a salué la capacité établie de l'OIM de répondre aux besoins des Etats Membres, en particulier dans les situations d'urgence, tandis qu'un autre a relevé que l'Organisation était très bien placée pour transmettre une expertise technique aux Etats désireux de renforcer leurs capacités de gestion de la migration. L'importance des campagnes d'information sur les droits des migrants irréguliers dans les pays de destination a également été mise en relief.

c) Programme et Budget pour 2010

128. Le Rapporteur du Comité permanent des programmes et des finances a fait savoir qu'un certain nombre de délégations avait accueilli favorablement les changements apportés au Programme et Budget pour 2010 (MC/2281) pour en améliorer la clarté et la transparence. L'Administration avait attiré l'attention sur la nécessité de mettre en place une structure efficace et économique qui soutienne correctement l'action de l'Organisation. Elle avait néanmoins conscience que, compte tenu des difficultés financières importantes que rencontraient les Etats Membres en raison de la crise économique mondiale, ce n'était pas le meilleur moment pour demander une augmentation des contributions.

129. Pour présenter les besoins effectifs de l'Organisation de manière transparente, le Directeur général avait établi deux scénarios pour la partie administrative du budget. Dans le scénario 1, il était proposé de porter le budget de l'Administration à 39 794 000 francs suisses, soit une augmentation de 2,55 % ou 988 000 francs suisses correspondant à un accroissement des dépenses statutaires. Dans le scénario 2, le budget proposé s'élevait à 48 794 000 francs suisses, soit une augmentation de 25,74 % ou 9 988 000 francs suisses compte tenu des besoins non couverts par la partie administrative du budget. De nombreuses délégations avaient reconnu l'ampleur croissante du phénomène migratoire et la nécessité de doter l'OIM des ressources minimums dont elle avait besoin pour fonctionner avec efficacité. Plusieurs délégations avaient estimé que le moment choisi était inopportun, eu égard au ralentissement de l'économie mondiale et à la décision prise par certains pays de réduire de ce fait leur budget national, et s'étaient prononcées en faveur d'une croissance nominale zéro pour les organisations internationales. Un certain nombre de délégations avaient néanmoins pris position en faveur du scénario 1 et recommandé de poursuivre les discussions sur une réforme budgétaire qui permette de satisfaire de manière progressive aux besoins mis en évidence dans le scénario 2.

130. La partie opérationnelle du budget pour 2010 avait été estimée à 650,6 millions de dollars E.-U. , soit une augmentation de 19,1 millions de dollars E.-U. par rapport à 2009. Il était prévu que les revenus discrétionnaires, calculés sur la base de la moyenne triennale convenue par les Etats Membres, s'élèvent à 41 millions de dollars E.-U.

131. Le Président a rappelé que, depuis la session du Comité permanent et les dernières consultations informelles en date, un compromis avait été proposé qui portait à 1,5 % l'augmentation de la partie administrative du budget pour 2010.

132. Plusieurs Etats Membres ont souscrit à ce chiffre de compromis. Trois d'entre eux avaient été disposés à avaliser le scénario 1. Un Etat Membre s'est rallié au consensus, étant entendu que l'abandon de la politique de croissance nominale zéro était une mesure exceptionnelle, et a demandé que l'Organisation continue d'examiner les possibilités de réduire les dépenses. Un autre a fait savoir que, fondamentalement, il restait favorable à la croissance nominale zéro.

133. Un Etat Membre a relevé qu'il faudrait chercher à remédier au faible niveau des contributions sans affectation spéciale, qui se situaient à 2,6 millions de dollars E.-U.. Cette situation soumettait l'Administration à de fortes contraintes, d'autant qu'une partie de ces contributions étaient affectées au Fonds 1035 qui finançait de nombreux projets dans les pays en développement.

134. Un représentant a suggéré que, dans la mesure du possible, l'Administration mette en place des indicateurs de performance pour les projets énumérés dans la partie opérationnelle du budget, afin de maximiser les résultats dans un contexte de financement réduit.

135. Un Etat Membre s'est déclaré favorable au scénario 2, étant donné que le volume des activités de l'Organisation avait considérablement augmenté, que ses programmes étaient extrêmement utiles et que l'action menée dans de nombreux pays était très importante. L'Organisation avait besoin d'un budget qui lui permette d'exécuter ses programmes et de répondre aux effets dévastateurs de la crise économique mondiale sur les migrants.

136. Un représentant, évoquant le nouveau barème des quotes-parts que l'Assemblée générale des Nations Unies devait adopter à la fin de 2009, a voulu savoir si l'OIM adapterait son barème des quotes-parts en conséquence à la session en cours du Conseil ou à sa session suivante en vue d'une mise en œuvre en 2010. Le Conseiller juridique a répondu que, le Conseil se réunissant avant l'Assemblée générale, l'Organisation appliquait toujours les décisions de l'Assemblée générale relatives au barème des quotes-parts l'année suivant leur adoption.

137. Le Directeur général a indiqué que des efforts continueraient à être déployés pour trouver systématiquement le moyen de réaliser d'autres économies. L'OIM tiendrait les Etats Membres informés des progrès accomplis. Toutes les suggestions seraient étudiées et prises en considération dans la révision du Programme et Budget en 2010. Le dialogue avec les Etats Membres sur la réforme budgétaire se poursuivrait.

138. Le Conseil a adopté la résolution n° 1187 du 25 novembre 2009 sur le Programme et Budget pour 2010 (MC/2281 et MC/2281/Amdt.1), avec un amendement au paragraphe 2 du dispositif incorporant le montant de 39 388 000 francs suisses pour la partie administrative du budget pour 2010 correspondant à l'augmentation de 1,5 %.

d) Nomination d'un vérificateur externe des comptes

139. Le Conseil était saisi de deux fiches techniques, en sus des documents MC/2282, MC/2282/Add.1 et MC/2282/Add.2.

140. Le Président a fait observer qu'en l'absence de consensus au sujet de la sélection de l'un des cinq candidats, le Conseil procéderait à un vote informel.

141. Le Conseiller juridique a présenté la procédure de vote. Il existait un précédent puisque pour désigner le vérificateur externe des comptes en 2000, un vote informel avait été organisé avant de procéder à l'élection formelle, au scrutin secret, de l'un des deux candidats qui avaient recueilli le plus grand nombre de voix.

142. Il a été procédé au vote informel, à l'issue duquel trois candidats ont retiré leurs candidatures.

143. Conformément à son Règlement intérieur, le Conseil a procédé au vote sur les deux candidats restants, le Service de vérification des comptes du Ghana et le Contrôleur et vérificateur général de l'Inde.

144. Les résultats du scrutin étaient les suivants :

a)	Nombre de bulletins de vote distribués :	105
b)	Nombre de bulletins de vote retirés de l'urne :	105
c)	Nombre de bulletins de vote nuls :	0
d)	Nombre d'abstentions :	3
e)	Nombre de bulletins de vote valables :	102
f)	Les candidats ont recueilli le nombre de suffrages suivant :	
	Service de vérification des comptes du Ghana	43
	Contrôleur et vérificateur général de l'Inde	59

145. Le Président a annoncé le résultat et a invité le Conseil à approuver la nomination du Contrôleur et vérificateur général de l'Inde aux fonctions de Vérificateur général des comptes pour la période 2010-2012.

146. Le Conseil a adopté la résolution n° 1188 du 26 novembre 2009 sur la nomination des vérificateurs externes des comptes avec indication du Contrôleur et vérificateur général de l'Inde.

147. Le représentant de l'Inde a remercié les délégations pour leur soutien. Cette nomination était un honneur pour le Contrôleur et vérificateur général de l'Inde, qui s'emploierait à mettre l'expérience de la vérification des comptes acquise auprès d'autres organisations internationales au service de l'OIM.

148. La représentante du Ghana a remercié les délégations qui avaient appuyé la candidature du Service de vérification des comptes du Ghana, et s'est félicitée de l'état d'esprit constructif dans lequel tous les candidats avaient fait campagne. Elle a félicité le Contrôleur et vérificateur général de l'Inde pour sa nomination et s'est déclarée persuadée qu'il saurait s'acquitter de cette tâche.

149. Le Groupe africain a déclaré qu'au vu de la sous-représentation de l'Afrique au sein de l'OIM, il était déçu que le poste de vérificateur externe des comptes n'ait pas été confié au

Service de vérification des comptes du Ghana qui, il n'en doutait pas, aurait servi l'OIM avec compétence. Il a exprimé sa confiance dans le savoir-faire du Contrôleur et vérificateur général de l'Inde.

e) Projets de rapports sur la quatre-vingt-seizième session et la quatre-vingt-dix-septième session (extraordinaire) du Conseil

150. Le Conseil a adopté la résolution n° 1189 du 26 novembre 2009 approuvant les rapports sur sa quatre-vingt-seizième session (MC/2266) et sa quatre-vingt-dix-septième session (extraordinaire) (MC/2274).

f) Rapport sur la cent sixième session du Comité exécutif

151. Par sa résolution n° 1190 du 26 novembre 2009, le Conseil a pris note du rapport sur la cent sixième session du Comité exécutif (MC/2279).

g) Réactualisation succincte du Programme et Budget pour 2009

152. Le Rapporteur du Comité permanent des programmes et des finances a indiqué que le Comité permanent avait examiné le document MC/2280 (Réactualisation succincte du Programme et Budget pour 2009), où il était indiqué que la partie administrative du budget restait inchangée à 38 806 000 francs suisses, et que le barème des quotes-parts avait été révisé de manière à tenir compte de l'adhésion de deux nouveaux Etats Membres. La partie opérationnelle du budget était passée à 997,4 millions de dollars E.-U., de sorte que les estimations de revenus discrétionnaires avaient été révisées à la hausse. Les revenus discrétionnaires additionnels avaient été affectés, pour l'essentiel, au Fonds 1035, à PRISM, à la sécurité du personnel et à des activités imprévues et non inscrites au budget. Le Comité permanent avait recommandé que le Conseil prenne note du document MC/2280.

153. Le Conseil a pris note du document MC/2280.

h) Rapport de situation sur les contributions assignées restant dues à la partie administrative du budget

154. Le Rapporteur du Comité permanent des programmes et des finances a indiqué que l'Administration avait annoncé qu'environ 9 millions de francs suisses étaient dus pour 2009 et les années précédentes. Un certain nombre de pays s'efforçaient de régler leurs arriérés. Le Brésil, par exemple, serait en mesure d'honorer ses obligations financières dès que son Parlement aurait mené à terme la procédure interne de ratification de l'adhésion du pays à l'OIM. Cette procédure était en voie d'achèvement.

155. Le Comité permanent avait pris note des efforts déployés par certains Etats Membres pour s'acquitter de leurs contributions restant dues, et avait vivement engagé l'ensemble des Etats Membres à mettre tout en œuvre pour régler leurs arriérés dans les meilleurs délais. Il avait également exhorté ceux dont les contributions restaient impayées depuis deux années consécutives ou plus à s'en acquitter intégralement ou à consentir à un plan de remboursement et à rendre compte au Conseil de leurs efforts pour honorer leurs obligations financières.

156. Le Directeur général a déclaré qu'il s'était mis en relation avec les ambassadeurs de tous les pays intéressés pour leur offrir de les aider dans leurs démarches auprès de leur capitale et leur proposer un plan de remboursement. Il avait été frappé par leurs réactions positives et constructives. Les plans de remboursement proposés par l'OIM présentaient plusieurs avantages : l'acceptation de régler la contribution due pour 2009 entraînait le retrait de la liste des pays en arriéré de paiement, le délai ménagé était souple (5, 10 ou 15 ans), et il était possible de payer dans la monnaie locale. En concluant un plan de remboursement et en s'acquittant des paiements, les pays pouvaient prétendre à des financements d'un montant pouvant aller jusqu'à 200 000 dollars E.-U. au titre de la deuxième ligne du Fonds 1035.

157. L'Administration a fait savoir que depuis la session du Comité permanent, neuf pays s'étaient acquittés de leurs contributions pour 2009 ou les années précédentes ou avaient conclu un plan de remboursement : l'Argentine, la Bosnie-Herzégovine, la Colombie, la Croatie, Iran (République islamique d'), la Jamahiriya arabe libyenne, la Namibie, le Paraguay et la République de Corée. Le niveau des contributions restant dues avaient diminué en conséquence. Le nombre d'Etats Membres tombant sous le coup de l'Article 4 de la Constitution avait lui aussi reculé, passant de 18 à 11. Au total, 12 Etats Membres avaient conclu et mettaient en œuvre un plan de remboursement.

158. Un Etat Membre a félicité le Directeur général pour les efforts qu'il déployait afin de réduire le montant des contributions restant dues.

159. Le représentant de la Namibie a souligné que son pays n'avait adhéré à l'Organisation qu'en 2009, et que son inscription sur la liste des pays en arriéré de paiement était probablement due à un vice de forme.

160. Le représentant de la République de Corée a dit que son pays s'était acquitté tardivement de sa contribution pour des raisons purement techniques.

161. Le Conseil a pris note des efforts consentis par certains Etats Membres pour régler leurs contributions restant dues, et a vivement engagé ceux qui étaient en arriéré de paiement depuis deux années consécutives ou plus à honorer intégralement leurs obligations ou à souscrire à un plan de remboursement.

i) Autres points soulevés dans le rapport du Comité permanent des programmes et des finances

162. Le Rapporteur du Comité permanent des programmes et des finances a fait rapport sur un certain nombre d'autres points examinés à la cinquième session du Comité permanent, à savoir :

- Echange de vues sur les points proposés par les Membres

Mécanismes de supervision et d'évaluation de l'OIM

163. L'Administration avait présenté le document SCPF/37 (Mécanismes de supervision et d'évaluation de l'OIM) et souligné que la supervision englobait un large éventail de tâches qu'il était essentiel d'accomplir pour garantir une gestion efficace et de bons résultats. Elle avait expliqué que l'évaluation et la vérification des comptes était deux concepts très différents. Le Directeur général avait fait observer qu'il serait bon d'étendre la portée des activités de supervision et d'évaluation afin d'examiner la façon dont les bureaux extérieurs s'acquittaient de leurs tâches et entretenaient des relations avec les gouvernements des pays d'accueil, les donateurs et les milieux diplomatiques.

164. Le Comité permanent avait pris note du document SCPF/37.

Efforts visant à renforcer les capacités en matière de gestion des frontières

165. L'Administration avait présenté le document SCPF/38 (La gestion des frontières et le rôle de l'OIM) et avait souligné que les réformes de gestion des frontières étaient essentiellement dictées par deux facteurs : premièrement, la mobilité croissante dans le monde, dont la migration était un aspect ; et, deuxièmement, la nécessité accrue de défendre les frontières nationales en identifiant les mouvements liés au crime et au terrorisme transnationaux. L'Administration avait répondu à des questions concernant la façon dont l'OIM sélectionnait les pays aux fins d'évaluation de la gestion des frontières, et comment elle aidait les pays à délivrer des passeports lisibles par machine.

166. Le Comité permanent avait pris note du document SCPF/38 et des observations qui avaient été formulées.

167. En réponse à l'invitation faite par le Président à proposer de futurs thèmes de discussion, un délégué avait suggéré comme thème possible la gestion des ressources humaines ; le Directeur général avait souscrit à cette idée.

- Soutien aux Etats Membres en développement et à ceux dont l'économie est en transition – Fonds 1035

168. L'Administration avait présenté le document SCPF/36 (Soutien aux pays en développement et à ceux dont l'économie est en transition (Rapport d'activité pour la période allant du 1^{er} janvier au 30 septembre 2009)). Le Fonds 1035 avait reçu en 2009 6,5 millions de dollars E.-U. au total, dont 75 pour cent avait été alloués au 30 septembre 2009. L'Administration avait proposé de relever le plafond de financement des projets nationaux au titre de la première ligne – qui était resté inchangé pendant neuf ans – pour le faire passer de 50 000 dollars E.-U. à 100 000 dollars E.-U. à compter de janvier 2010. Une délégation avait vivement engagé le Comité permanent à examiner les moyens d'augmenter les ressources du Fonds à sa session suivante. Les Gouvernements de l'Italie, de l'Espagne, de l'Autriche, de la Belgique et des Etats-Unis avaient été remerciés pour leurs contributions.

169. Le Comité permanent avait pris note du document SCPF/36 et approuvé la proposition visant à augmenter le plafond de financement des projets nationaux au titre de la première ligne de crédit.

- Déclaration d'un représentant du Comité de l'Association du personnel

170. Le Président du Comité de l'Association du personnel avait souhaité la bienvenue à la nouvelle Directrice générale adjointe et remercié la haute direction d'être disposée à écouter le Comité. Si le personnel de l'OIM était conscient de la nécessité de restructurer l'Organisation, le Comité estimait néanmoins qu'il était nécessaire de préciser les ressources engagées dans la mise en œuvre des changements, d'assurer des synergies entre le processus de rotation et la restructuration et de prendre en considération les incidences sur les membres du personnel. Le Comité de l'Association du personnel constatait avec inquiétude que le traitement du personnel manquait de cohérence, comme en témoignait le classement des postes qui était souvent fonction des moyens budgétaires et non pas le reflet du niveau de responsabilités correspondant. Les membres du personnel étaient souvent contraints de gérer des programmes sans disposer de

moyens appropriés en raison de l'insuffisance des crédits de base. Il était également urgent de régler les problèmes d'imposition persistants qui visaient une partie du personnel.

171. Le Directeur général avait déclaré qu'il continuerait d'étudier avec le Comité les questions qui avaient été soulevées, et qu'il avait le ferme espoir que les conditions pourraient être améliorées pour le personnel du monde entier.

172. Le Comité permanent avait pris note de la déclaration du Comité de l'Association du personnel et de la réponse du Directeur général.

- **Rapport sur les ressources humaines**

173. L'Administration avait présenté le document MC/INF/295 (Rapport sur les ressources humaines) et déclaré que le perfectionnement du personnel était une question prioritaire. Le rapport avait rendu compte de l'état d'avancement des diverses initiatives prévues dans le plan d'action. Les Etats Membres avaient été renseignés sur le processus de rotation et informés que la révision du Statut et Règlement du personnel était en voie d'achèvement. D'importantes améliorations avaient été apportées à la couverture de l'assurance maladie et au rapport coût-efficacité des services de santé fournis au personnel. Il avait été reconnu qu'une plus grande attention devait être portée à la gestion des ressources humaines, et qu'un degré de priorité plus élevé devait être accordé à l'examen de cette question.

174. Le Comité permanent avait pris note du document MC/INF/295.

175. Le Conseil a pris note de ces documents.

j) Election du Comité exécutif

176. Le Conseil a noté que les 33 Etats Membres ci-après souhaitaient siéger au Comité exécutif en 2010 et en 2011 : Afrique du Sud, Allemagne, Angola, Bangladesh, Bolivie (Etat plurinational de), Congo, Costa Rica, Egypte, Equateur, Etats-Unis d'Amérique, France, Ghana, Grèce, Guatemala, Hongrie, Italie, Japon, Kenya, Mexique, Népal, Nicaragua, Panama, Pays-Bas, Philippines, République de Corée, République-Unie de Tanzanie, Royaume-Uni, Sénégal, Soudan, Sri Lanka, Suède, Thaïlande, Tunisie.

177. Le Conseil a adopté la résolution n° 1191 du 26 novembre 2009 relative à l'élection du Comité exécutif.

k) Date et lieu de la prochaine session

178. Le Conseil a adopté la résolution n° 1192 du 26 novembre 2009 relative à sa prochaine session ordinaire, et a invité le Comité exécutif à se réunir dans le courant du mois de juin 2010. Les dates provisoires qui avaient été fixées étaient les suivantes : du 29 novembre au 2 décembre 2010 pour le Conseil, et le 28 juin 2010 pour le Comité exécutif. Les dates provisoires pour la sixième et la septième session du Comité permanent des programmes et des finances ont été fixées, respectivement, aux 10 et 11 mai 2010 et aux 2 et 3 novembre 2010.

CLOTURE DE LA SESSION

179. Le Président a déclaré close la quatre-vingt-dix-huitième session du Conseil le jeudi 26 novembre 2009 à 16h15.

Annexe

RAPPORT DU DIRECTEUR GENERAL AU CONSEIL

1. C'est un honneur pour moi de faire rapport aux délégations des Etats Membres et observateurs de l'OIM à cette quatre-vingt-dix-huitième session du Conseil sur les activités, défis et perspectives de l'Organisation depuis mon premier rapport au Conseil, il y a un an.
2. Depuis, je me suis efforcé de tenir les Etats Membres pleinement informés, en établissant des rapports trimestriels, en instaurant une série "d'après-midis d'information", en organisant des réunions ponctuelles avec les différents groupes régionaux, en visitant plusieurs dizaines de capitales et en participant à diverses réunions de processus consultatifs régionaux (PCR) ainsi qu'à une réunion mondiale de tous les PCR à Bangkok.
3. Permettez-moi de commencer ce rapport en adressant, au nom de mes collègues et du personnel de l'Organisation internationale pour les migrations, nos sincères remerciements au Président sortant, Monsieur l'Ambassadeur Mundaraín (République bolivarienne du Venezuela) pour l'efficacité avec laquelle il a dirigé le Bureau du Conseil de l'OIM. Je tiens également à féliciter Monsieur l'Ambassadeur Kitajima (Japon) pour sa nomination en tant que Président, ainsi que le premier Vice-président, Monsieur l'Ambassadeur Jazaïry (Algérie), le second Vice-président, Monsieur l'Ambassadeur Strohal (Autriche), et le Rapporteur, Madame Adriana Mendoza (Colombie) pour leur élection. Avec vous tous, je souhaite la bienvenue à notre nouvelle Directrice générale adjointe, Madame l'Ambassadeur Laura Thompson qui, depuis sa prise de fonctions il y a moins de trois mois, a énormément voyagé, et dont l'énergie et les idées nouvelles ont un effet positif et bénéfique sur l'Organisation.

Introduction

4. Cette quatre-vingt-dix-huitième session du Conseil revêt une signification particulière pour l'Organisation car elle marque le 25^e anniversaire de : i) l'installation de l'OIM dans le bâtiment actuel de son Siège, ii) la reformulation du titre de ses deux dirigeants en Directeur général et Directeur général adjoint, et iii) du lancement d'une révision de la Constitution qui a abouti, trois ans plus tard, en 1987, à une série de réformes, y compris au changement de nom de l'Organisation qui, de "Comité intergouvernemental pour les migrations" (CIM) est devenu "Organisation internationale pour les migrations" (OIM). Les délégations qui avaient entrepris cette première révision avaient reconnu que le mandat de l'OIM était applicable au monde entier et que les défis migratoires de l'heure exigeaient une organisation dynamique, souple et capable de répondre aux besoins d'un monde en mutation.
5. L'année 1984 a marqué un tournant dans l'histoire de l'Organisation. Les décisions prises cette année là ont aidé l'Organisation à se préparer aux changements à venir – une explosion de la migration internationale tout au long des années 80, 90 et jusque dans le nouveau millénaire. Le nombre de migrants continue de croître plus vite que la population.

Rien qu'au cours des vingt dernières années, le nombre total de migrants internationaux a augmenté de plus de 60 millions, pour s'élever aujourd'hui à 214 millions (Département des affaires économiques et sociales des Nations Unies – DAES).

6. La croissance de l'OIM s'est poursuivie, de pair avec l'augmentation de la population de migrants et l'intérêt accru des gouvernements pour les questions migratoires : l'Organisation est passée de 67 membres en 1997 à 127 aujourd'hui. Son expansion s'est traduite par un accroissement de même ampleur de ses projets et programmes (de 600 à 2000), de ses effectifs (de 2 000 à 7 700), de ses bureaux (de 150 à 450) et de son budget des opérations (de 200 millions de dollars E.-U. à plus d'un milliard de dollars E.-U.). Parallèlement, les activités de l'OIM se sont diversifiées et étoffées, pour englober la migration de main-d'œuvre, la lutte contre la traite, la réinstallation des réfugiés, l'aide au retour volontaire et à la réintégration, la santé des migrants, le couple migration et développement, la coopération technique et le renforcement des capacités, les interventions d'urgence et d'après-conflit, le désarmement, la démobilisation et la réintégration (DDR), le soutien en matière électorale, le dédommagement pour pertes de biens, la thématique migration et environnement, le dialogue et les orientations politiques, ainsi que la recherche et les publications.

7. Cependant, le budget de base n'a pas évolué de manière symétrique pour permettre à l'OIM de continuer à répondre pleinement aux besoins des Etats Membres et des migrants. Bien plutôt, il a stagné dans un contexte de croissance et de demandes accrues. Il s'ensuit que l'Organisation dispose actuellement de ressources insuffisantes et risque de ce fait de ne pas pouvoir saisir des occasions de répondre aux besoins des Etats Membres et, en définitive, de se laisser devancer dans certaines activités clés, voire d'être menacée dans d'autres domaines.

I. CONTEXTE ACTUEL

A. Epoque de mobilité humaine sans précédent

8. Aujourd'hui, nous nous trouvons à un nouveau tournant historique. Nous vivons à une époque de mobilité humaine sans précédent dans l'histoire. Si tel n'est pas le cas en pourcentages, en chiffres absolus, toutefois, on compte plus de personnes en déplacement aujourd'hui que jamais auparavant. Il y a un milliard de migrants dans le monde, dont 740 millions de migrants internes (source : Programme des Nations Unies pour le développement – PNUD) et 214 millions de migrants internationaux. En d'autres termes, une personne sur six ou sept a aujourd'hui le statut de migrant.

9. Permettez-moi de revenir en instant aux années 80 et de rappeler qu'en 1982, les représentants de 88 pays s'étaient retrouvés à Genève durant cette même semaine pour une réunion décisive sur le commerce mondial. Au cours des années qui ont suivi, le discours sur la mondialisation était principalement axé sur la libre circulation des capitaux, des biens et des services – sans s'intéresser véritablement à la libre circulation des "personnes". Il ne fait aucun doute que la mondialisation et la révolution des communications et des transports ont contribué à la mobilité humaine massive que nous connaissons. Cependant, ce sont les tendances mondiales actuelles en matière de démographie, de demandes du marché du travail, de l'économie et des disparités Nord-Sud, ainsi que les effets des conflits et du changement climatique qui seront responsables des flux migratoires à grand échelle que connaîtra une grande partie du 21^e siècle si elles se poursuivent.

10. Selon des estimations prudentes, si le nombre de migrants internationaux continue de croître au même rythme qu'au cours des dix dernières années (1,8 % selon le PNUD), on comptera au moins 280 millions de migrants internationaux à la veille du 75^e anniversaire de l'OIM, en 2025. (L'Organisation étudiera les incidences de ces tendances et d'autres changements qui devraient survenir dans les schémas migratoires au cours des deux prochaines décennies dans son Rapport 2010 sur l'état de la migration dans le monde, qui aura pour thème : "L'avenir des migrations – renforcer les capacités face aux changements").

11. Indubitablement, le phénomène migratoire suscite un intérêt accru. De même, il est de plus en plus reconnu que les migrations à grande échelle devraient normalement être un trait marquant de la scène internationale pendant de nombreuses années à venir. La création du Forum mondial sur la migration et le développement (FMMD) et du Groupe mondial sur la migration (GMG), ainsi que l'attention portée aux questions migratoires par des organisations régionales, les milieux universitaires, les chercheurs, les groupes de défense, les ONG, la société civile et même le secteur privé, témoignent également de l'importance géopolitique cruciale que revêt la migration à notre époque.

12. Le véritable défi qui se pose à nous consiste à savoir comment gérer le processus migratoire en parfaite connaissance de cause – dans l'intérêt supérieur des pays, des communautés et des personnes, et plus particulièrement des migrants – notamment en cette période de récession mondiale.

B. Crise économique mondiale

13. La gravité, l'ampleur et la durée de la crise économique restent difficiles à cerner. Cependant, il est possible de dégager cinq domaines dans lesquels elle fait sentir ses effets sur la migration :

- i) **Pertes d'emplois** : dans certains pays, la crise économique s'est transformée en une crise de l'emploi pour les migrants. En effet, un certain nombre de pays font état d'un taux de chômage plus élevé parmi la population d'origine étrangère.
- ii) **Recul des rapatriements de fonds** : l'augmentation du chômage a des retombées négatives sur les flux de rapatriements de fonds. Au total, ceux-ci devraient reculer en 2009 entre 7 et 10 %, selon des prévisions de la Banque mondiale, qui en avait estimé le montant à 328 milliards de dollars E.-U. en 2008. Bien que ce fléchissement soit général, certaines régions sont plus touchées que d'autres ou enregistrent même une augmentation du montant des fonds rapatriés.
- iii) **Réduction des possibilités de migration régulière** : plusieurs gouvernements ont entrepris de réduire les contingents d'immigration dans leur pays, certains ayant même pris des mesures érigeant en infraction l'entrée irrégulière sur leur territoire. Souvent mues par des considérations d'opportunité politique, il est quasiment certain que ces mesures se révéleront contre-productive à longue échéance car la migration régulière continuera d'être nécessaire et contribuera même à accélérer le redressement économique.
- iv) **Stéréotypes/discrimination** : les appels à une réduction de l'immigration reposent souvent sur la conviction erronée que les migrants prennent les emplois ou sont un poids

pour la sécurité sociale, alors qu'en réalité, la majorité d'entre eux créent de l'activité économique et des emplois. En outre, il est démontré que les migrants peu qualifiés exercent les métiers salissants, dangereux et difficiles dont ne veulent pas les nationaux.

- v) **Incitation au retour** : On constate, dans certains pays, une tendance à mettre en place de nouveaux dispositifs d'incitation au retour volontaire. Les données disponibles font toutefois apparaître que les migrants ne retournent pas massivement dans leur pays d'origine, même si une augmentation des retours dans certains pays a été constatée. La capacité d'adaptation des migrants s'explique en partie par la générosité du régime de protection sociale du pays d'accueil ainsi que par la situation dans le pays d'origine, susceptible d'être pire que celle du pays de destination en raison de la récession mondiale.

14. Les incidences globales de la crise économique mondiale dans ces domaines sont très variables et, dans l'ensemble, moins graves que ce que l'on avait craint. Cependant, il y a tout lieu de rester préoccupé et de continuer à tout mettre en œuvre pour limiter les répercussions négatives de la crise mondiale sur les migrants.

II. REPOSE DE L'OIM AU CONTEXTE ACTUEL

A. Activités de proximité

15. Pour ma part, je me suis employé, durant la première année de mon mandat, à faire en sorte que la voix des Etats Membres soit entendue dans toutes les enceintes et que les Etats Membres aient un siège à toutes les tables autour desquelles sont débattues les questions migratoires. Je suis ravi de pouvoir compter, dans cette entreprise, sur notre nouvelle Directrice générale adjointe, Madame l'Ambassadeur Laura Thompson.

16. Tout en restant fidèle à notre tradition de discrétion dans l'accomplissement de nos projets pour que tout le mérite revienne aux pays d'accueil et aux donateurs, je me suis efforcé d'améliorer la visibilité de l'Organisation sur la scène internationale en : a) vous rencontrant, vous-mêmes et vos homologues, à l'occasion des 40 visites effectuées l'année dernière dans les capitales ; et b) en participant à tous les forums mondiaux de premier plan organisés sur tous les continents pour débattre de questions migratoires (sommets de l'Union africaine ; réunions de la plupart des quatorze principaux PCR, y compris la réunion mondiale qui s'est tenue à Bangkok ; réunions organisées par la présidence de l'Union européenne sur la migration ; Sommet des Amériques de l'Organisation des Etats américains ; forum spécial sur la migration organisé à Athènes par l'Organisation pour la sécurité et la coopération en Europe ; Forum économique mondial ; Trente-sixième session du Conseil des Ministres des Affaires étrangères de l'Organisation de la Conférence islamique ; et Conférence ministérielle de l'Organisation arabe du Travail).

B. 2009 : une avalanche d'activités

17. En réponse aux tendances mondiales et aux demandes des Etats Membres, l'OIM a mis en œuvre plus de 2 000 projets de migration dans le monde en 2009. Nous n'avons ménagé aucun effort pour maximiser les incidences du moindre dollar que nous avons reçu (l'argent de vos contribuables) en appliquant la commission pour frais d'administration la plus basse de toutes les organisations internationales. Dans la réalisation de ces activités, le personnel de

l'OIM des 450 lieux d'implantation dans le monde témoigne d'une aptitude sans pareille pour mettre en relation bénéficiaires et partenaires et obtenir des résultats

i) **Réinstallation des réfugiés :**

- 12 000 réfugiés (26 % de plus qu'en 2008) ont été réinstallés en partenariat avec le Haut Commissariat des Nations Unies pour les réfugiés (HCR) ;
- 120 millions de dollars E.-U. ont été dépensés pour des billets d'avion "aller simple" ;
- les réfugiés ont été réinstallés aux Etats-Unis d'Amérique (82 000), au Canada (12 000), en Australie (9 000), dans les pays nordiques (8 000) et dans d'autres pays européens (6 000) ;
- une aide au retour dans le pays d'origine a été accordée à 2 500 réfugiés : Afrique (1 800), Moyen-Orient (400), Amérique latine et Caraïbes (150) et Europe (150).

ii) **Interventions d'urgence :**

- appui apporté dans 11 situations d'urgence ;¹
- appui apporté à 13 pays en situation de redressement ou d'après-crise² sous forme d'activités de coordination et de gestion des camps, d'abris d'urgence et d'articles non alimentaires, de mesures de protection, de soins de santé, d'un appui logistique et de mesures de redressement rapide ;
- 3 nouveaux projets de désarmement, démobilisation et réintégration (DDR) ont été lancés en République démocratique du Congo, à Sri Lanka et au Soudan (qui s'ajoutent aux projets de DDR et autres projets connexes en cours en Bosnie-Herzégovine, en Colombie, au Libéria, en Serbie et en Ouganda) ;
- 4 projets de soutien en matière électorale ont été mis en œuvre en Afghanistan, au Liban, en République de Moldova et au Soudan.

iii) **Lutte contre la traite :**

- une aide a été accordée à 1 100 victimes de la traite dans 60 pays ;
- 711 sessions de formation sur la lutte contre la traite réunissant 16 227 participants ont été organisés dans plus de 50 pays à l'intention d'agents de la force publique, de fonctionnaires consulaires, d'agents des services d'immigration, de juges et d'organisations non gouvernementales.

iv) **Aide au retour volontaire et à la réintégration :**

- 29 000 personnes ont bénéficié d'une aide en 2009 (activités d'appui aux migrants rentrant au pays comprenant des services de proximité, des évaluations de la santé mentale et une aide au retour et à la réintégration).

v) **Migration de main-d'œuvre et migration assistée :**

- 106 projets de migration de main-d'œuvre dans 42 pays ;
- 68 projets d'assistance pré-consulaire et d'aide au voyage dans 39 pays, au profit de plus de 60 000 personnes ;

¹ Pays : Afghanistan, Angola, Bangladesh, République démocratique du Congo, El Salvador, Indonésie, Nicaragua, Pakistan, Philippines, Sri Lanka et Yémen.

² Pays : Colombie, Côte d'Ivoire, Equateur, Ethiopie, Géorgie, Haïti, Iraq, Kenya, Myanmar, Népal, Soudan, Timor-Leste et Zimbabwe.

- 16 projets de formation de migrants dans 38 pays au profit de 51 000 participants ;
- 40 projets d'intégration de migrants dans 17 pays ;
- 105 projets se rapportant à la thématique migration et développement dans 49 pays.

vi) **Coopération technique et renforcement des capacités :**

- 521 sessions de formation dans plus de 70 pays réunissant plus de 17 000 participants (dont des fonctionnaires des ministères des Affaires étrangères et de l'Intérieur, des agents de la sécurité publique, des agents de la force publique et des fonctionnaires des douanes, ainsi que des représentants du secteur privé : bureaux de placement, personnel d'aéroport et de compagnies aériennes, et milieux universitaires ;
- 90 projets de coopération technique en cours, estimés à près de 70 millions de dollars E.-U. (portant notamment sur l'évaluation de la gestion des migrations et des frontières ; les systèmes d'examen et de délivrance des documents de voyage – la biométrie, les procédures de délivrance de visa et les points de contrôle frontaliers).

vii) **Migration et santé :**

- 110 000 évaluations sanitaires ont été effectuées sur des migrants et des réfugiés dans 35 pays durant le premier semestre de 2009 (il est prévu d'atteindre au moins le chiffre de 230 000 évaluations sanitaires réalisées en 2008) ;
- 117 projets de promotion de la santé et d'assistance sanitaire ;
- 5 projets de coopération technique mis en œuvre grâce au Fonds 1035 ;³
- 43 projets sanitaires en cours pour aider des communautés vivant une situation de crise.⁴

viii) **Fonds 1035 :**

- 50 projets mis en œuvre dans 60 pays pour un montant de 6 452 556 dollars E.-U. ;
- projets axés sur : la lutte contre la traite ; la migration de main-d'œuvre ; le couple migration et développement ; la thématique migration et santé ; les systèmes de gestion des migrations ; ainsi que la recherche et la formation.

ix) **Programmes de réparation :** fourniture de conseils d'experts et d'une assistance technique aux bénéficiaires suivants :

- Commission nationale de réparation et de réconciliation, et Programme de réparation administrative en Colombie (230 000 demandes, dont 20 000 sont traitées) ;
- Commission de résolution des litiges portant sur des biens-fonds en Iraq (155 000 demandes, dont la moitié a été traitée à ce jour) ;
- Programme global de redressement, de retour et d'indemnisation du Gouvernement du Timor-Leste (aide fournie à 15 000 personnes déplacées à l'intérieur de leur pays) ;
- Programme de réparation national en Sierra Leone (20 000 bénéficiaires la première année ; 35 000 bénéficiaires prévus l'année prochaine) ;
- Poursuite de l'aide offerte aux Roms dans cinq pays d'Europe du Sud-Est au titre du Programme d'aide humanitaire aux Roms.

³ Cambodge, Egypte, Kenya, République de Moldova et Thaïlande.

⁴ Indonésie, Myanmar, Philippines, Sri Lanka et Zimbabwe.

A ce jour, l'OIM a fourni une assistance technique concernant des programmes de restitution/indemnisation et des programmes de réparation de grande envergure dans dix pays.

x) **Visibilité, médias et communication :**

- 400 notes pour la presse et reportages ont été réalisés par la modeste unité Médias et communication de l'OIM ;
- 2 500 entretiens en tête-à-tête et réunions d'information avec les médias ont été menés ;
- les visites du site web de l'OIM ont augmenté de 47 % ;
- la consultation des pages web a augmenté de 74 % ;
- 20 campagnes d'information ont été réalisées (lutte contre la traite et trafic illicite de migrants ; promotion des mécanismes de migration régulière ; promotion des contributions des migrants à la société ; question de la migration dans les situations de crise et d'urgence) ;
- un article du Directeur général intitulé "Helping migrants weather the storm" a été publié dans la page "Opinions" du *New York Times* et de l'*International Herald Tribune*, respectivement les 6 et 7 septembre 2009.

xi) **Nouveaux partenariats :** en 2009, l'OIM a conclu avec des organisations internationales et régionales les accords de coopération, accords techniques et mémorandums d'accord suivants :

- Accord de coopération avec l'Organisation des Etats américains ;
- Mémorandum d'accord avec l'Organisation de coopération économique ;
- Mémorandum d'accord avec l'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture ;
- Accord de coopération avec l'Alliance des civilisations des Nations Unies ;
- Mémorandum d'accord avec l'Institut des Nations Unies pour la formation et la recherche ;
- Accord de coopération avec le Programme des Nations Unies pour l'environnement ;
- Accord technique avec le Programme alimentaire mondial concernant le Réseau de stock humanitaire ;
- Mémorandum signé avec le HCR et le Gouvernement des Philippines sur la mise en place d'infrastructures de transit d'urgence permettant de répondre à des besoins de réinstallation d'urgence.

Autres partenariats importants :

- l'OIM est devenue membre de la Commission de consolidation de la paix des Nations Unies siégeant en formation Sierra Leone ;
- inauguration du Centre de recherche et d'information sur les migrations à Khartoum, qui est une initiative conjointe du Soudan et de l'OIM (soutenue par le Fonds 1035) ;
- conclusion d'un accord avec le Gouvernement de la République de Corée sur la création d'un Centre de recherche et de formation sur la migration de l'OIM dans la Province de Gyeonggi, en République de Corée ;

- signature d'un mémorandum d'accord avec le Gouvernement de la République-Unie de Tanzanie sur la création du Centre africain de renforcement des capacités à Moshi, en République-Unie de Tanzanie.

xii) **Recherche et politiques :**

- Tout au long de 2009, la petite équipe de l'OIM chargée de la recherche et des politiques a dégagé les nouvelles questions migratoires – comme les répercussions de la crise économique actuelle sur les migrants et la migration, ou encore le lien entre les migrations, la dégradation de l'environnement et le changement climatique – et a réalisé des études et des analyses stratégiques et facilité le dialogue, notamment dans le cadre du Dialogue international sur la migration, ou des activités programmatiques. Les capacités de l'OIM en matière de recherche et de politiques continuent d'avoir pour but de communiquer en temps opportun des informations décisives aux Membres de l'OIM, de faciliter la prise de décision concernant des questions migratoires, ainsi que d'encourager la coopération entre les Etats et un éventail plus vaste de parties prenantes.

xiii) **Publications :**

- En 2009, 60 rapports ont été publiés, dont deux importants ouvrages sur la migration et le changement climatique qui seront présentés à la Conférence des Nations Unies sur les changements climatiques qui se tiendra à Copenhague en décembre 2009. Une nouvelle série de rapports de pays a également été lancée, axée sur l'examen des tendances migratoires et des mesures prises dans le domaine de la migration dans différentes régions du monde. Des Profils migratoires sur plus de 30 pays ont été établis en étroite coopération avec les autorités nationales.
- Le rapport sur l'*Etat de la migration dans le monde*, qui est le document phare de l'OIM, témoigne du leadership intellectuel qu'exerce l'OIM en contribuant à orienter les débats mondiaux et à fournir une assistance technique de premier ordre à ses partenaires sur le terrain. Cependant, un soutien budgétaire insuffisant a entraîné un retard dans la publication des versions française et espagnole de ce document. En 2010, nous mobiliserons des fondations et d'autres sources de financement en vue d'une publication annuelle du Rapport sur l'*Etat de la migration dans le monde* et d'un développement de la série des Profils migratoires pour qu'elle englobe tous les pays, et afin d'assurer à ces Profils une assise financière permettant de procéder aux révisions en temps opportun.

18. Les tendances migratoires dans le monde et la croissance exponentielle des activités de projet menées par l'OIM placent l'Administration et les Membres de l'Organisation face à la question de savoir non seulement comment armer au mieux l'OIM pour faire face aux nouveaux défis et occasions qui se présentent à elle, mais aussi quelle agence des migrations nous voulons tous. Très concrètement, la question la plus immédiate et la plus urgente concerne votre décision sur les projets de réformes budgétaire et structurelle de l'Organisation.

III. ARMER L'OIM POUR QU'ELLE PUISSE FAIRE FACE A LA NOUVELLE ERE QUI S'OUVRE

19. Dans le rapport que j'ai présenté au Conseil il y a un an, j'avais souligné la nécessité de réaménager nos structures et processus pour consolider la capacité administrative de l'OIM, renforcer notre croissance et notre expansion, et définir la politique des cinq années à venir.

A. Réformes internes

20. Depuis, et tout au long de 2009, nous avons entrepris une série de réformes internes en matière de gestion et d'administration, dont : i) un nouveau règlement financier ; ii) une nouvelle politique de dénonciation des abus ; iii) une révision du Statut et Règlement du personnel ; iv) une politique concernant le code de conduite ; v) le lancement complet du système PRISM – dans les délais et les limites budgétaires ; et vi) la mise en conformité de l'OIM avec les Normes comptables internationales du secteur public (normes IPSAS).

21. Dans le cadre des efforts déployés pour assurer une représentation équilibrée des hommes et des femmes parmi le personnel, le Département de la Gestion des ressources humaines et l'Unité de coordination des questions de sexospécificité ont poursuivi leur action de sensibilisation à la nécessité de renforcer la présence des femmes dans toutes les structures hors Siège. A ce jour, selon les informations communiquées par nos 40 bureaux extérieurs les plus importants, plus de la moitié d'entre eux emploient un effectif composé de 40 % de femmes. Sur les 7 735 membres du personnel de l'OIM dans le monde, quelque 3 502 sont des femmes. Cependant, celles-ci sont toujours sous-représentées dans les fonctions d'encadrement et de direction. En 2009, l'OIM a approuvé la Déclaration d'engagement sur l'élimination de l'exploitation et des abus sexuels par le personnel des Nations Unies ou de toute autre organisation.

B. Principales réformes

22. Nous reconnaissons que, dans un contexte de récession mondiale, nous avons placé un lourd fardeau sur les épaules des Etats Membres en engageant nos trois réformes principales : i) la rotation du personnel ; ii) la révision structurelle ; et iii) la réforme budgétaire.

i) **Rotation du personnel** : l'une des principales réformes entreprises en 2009 a consisté à mettre en place une politique annuelle de rotation applicable à l'ensemble des fonctionnaires de moins de 58 ans. En janvier 2009, le Comité de rotation s'est réuni avec le Directeur et le personnel de la Gestion des ressources humaines pour s'entendre sur un système de sélection et établir une première liste de rotation de 123 personnes pour approbation par le Directeur général. Sur les 123 membres du personnel remplissant les conditions requises, 65 ont été présentés pour approbation, et 45 d'entre eux ont déjà été réaffectés au titre de la politique de rotation en 2009. Les 20 autres seront soumis à l'exercice en 2010.

ii) **Révision structurelle** : lancée en avril 2009, la révision structurelle a pour but de garantir le meilleur usage possible de nos ressources humaines et financières à la faveur d'une consolidation des structures hors Siège et d'une meilleure cohérence au Siège. La structure proposée vise à : a) mettre en place des voies hiérarchiques clairement définies ; b) uniformiser davantage les structures ; et c) améliorer la supervision des activités

menées au Siège et dans les bureaux extérieurs. Les Etats Membres ont été mis au courant des progrès réalisés par mes rapports trimestriels, les séances d'information organisées à l'intention des groupes régionaux, un "après-midi d'information" spécialement consacré à cette question au Siège de l'OIM, et à l'occasion d'un examen approfondi dans le cadre du Comité permanent des programmes et des finances.

- iii) **Réforme budgétaire** : nous avons cherché à remplacer les traditionnelles discussions et négociations annuelles sur la croissance nominale zéro et la croissance réelle zéro en proposant un ensemble de réformes budgétaires à moyen terme qui traitent avec transparence des dépenses fixes et des besoins réels de l'Organisation. Ce faisant, nous avons soumis deux scénarios aux Etats Membres : le scénario 1, qui prévoit un budget de 39 794 000 francs suisses (soit une augmentation de 2,55 % pour tenir compte de l'accroissement des dépenses statutaires découlant du régime commun des Nations Unies, sur lesquelles nous n'avons aucune influence) ; et le scénario 2, qui prévoit un budget de 48 794 000 francs suisses (soit une augmentation de 25,74 % tenant compte des éléments suivants : a) les dépenses statutaires ; b) la sécurité du personnel ; c) l'exercice des responsabilités au sein d'un groupe sectoriel ; et d) la maintenance de PRISM). Une série de rencontres et de séances d'information informelles et formelles ont eu lieu l'année dernière pour engager les Membres dans le processus de réforme budgétaire. Nous nous sommes réjouis des échanges de vue constructifs auxquels ont donné lieu ces réunions.

C. Domaines appelant une attention accrue

- i) **Supervision et suivi** : dans un nombre limité de cas, qui concernent essentiellement des bureaux extérieurs œuvrant dans un contexte difficile, l'Administration a été confrontée à un niveau de risque inacceptable faute de pouvoir assurer un suivi et une supervision suffisants. C'est pourquoi, une équipe spéciale a été constituée pour examiner chacun de ces cas avec toute la diligence voulue, afin de remédier et de faire face à tout agissement illicite réel ou supposé.
- ii) **Viabilité et maintien des bureaux de l'OIM** : dans certains cas, nous n'avons pas réussi à donner un souffle nouveau à des bureaux de pays sans ressources de certaines régions, soit en déployant des efforts de mobilisation des ressources, soit en rationalisant les dépenses. L'Administration a l'intention de réinstaurer une "liste de bureaux extérieurs à surveiller" et de prendre une série de mesures complémentaires, y compris la possibilité de mettre en place des bureaux affectés à la réalisation de projets pour garantir une assise financière plus solide.
- iii) **Processus de réforme simultanés** : une attention accrue doit être portée à l'imbrication imparfaite, quoiqu'inévitable, de trois processus de réforme distincts mais étroitement corrélés, notamment en ce qui concerne la gestion des ressources humaines. Si la restructuration – en cas d'approbation par le Conseil – nécessite l'affectation à des postes entraînant un changement de statut, ou une suppression de postes, les conséquences de ces changements inévitables sur le personnel devront être examinées avec le plus grand soin durant la phase de mise en œuvre.
- iv) **Communication interne** : la communication interne reste un défi, en raison, essentiellement, de la nature décentralisée de l'Organisation. S'il a été possible de relever en partie ce défi en organisant tous les mois des réunions du personnel au Siège associant

le personnel des bureaux extérieurs par liaison vidéo, ainsi qu'en communiquant aux chefs de mission et au personnel du Siège de l'OIM les comptes rendus des réunions quotidiennes de l'équipe de direction, il n'en reste pas moins que des efforts supplémentaires seront nécessaires dans ce domaine.

IV. PERSPECTIVE : 2010–2013

A. Priorités actuelles

23. Je continuerai à mettre l'accent sur les trois priorités initiales que j'avais annoncées au début de mon mandat : l'adhésion pleine et entière des Etats Membres, l'établissement de partenariats et le perfectionnement du personnel, ainsi que le renforcement de l'élément à valeur ajoutée que représente le soutien du Siège au vaste réseau de bureaux régionaux et de bureaux de pays de cette Organisation essentiellement implantée sur le terrain, puisque 98 % des membres de son personnel sont affectés dans des bureaux extérieurs. Nous nous réjouissons, en outre, à la perspective de planifier un certain nombre d'initiatives marquant le 60^e anniversaire de l'OIM, en 2011.

- i) **Adhésion pleine et entière des Etats Membres** : comme je l'ai fait durant la première année de mon mandat, je continuerai à rencontrer les divers groupes régionaux au rythme que chacun d'eux jugera utile. Je veillerai également à une meilleure couverture des diverses régions géographiques en établissant un programme de déplacements soigneusement planifié pour tous les membres de l'équipe de direction de l'OIM, sans oublier la participation à tous les sommets régionaux auxquels l'Organisation est invitée.
- Nos conseillers régionaux : a) seront investis d'une autorité plus grande et joueront un rôle plus actif en se déplaçant dans les pays de leur région respective ; b) aideront les bureaux régionaux à élaborer des stratégies régionales, notamment en ce qui concerne l'élargissement de PCR à des régions du monde qui ne sont pas actuellement desservies par un PCR ; et c) entretiendront des relations étroites et régulières avec les missions permanentes à Genève.
 - Les "après-midi d'information" se poursuivront, au cours desquels les missions permanentes seront invitées à suggérer des thèmes aux fins d'exposés et de débats.
 - Nous continuerons à nous employer à régler la question des contributions restant dues, de même que nous nous efforcerons simultanément d'accroître le nombre d'Etats Membres de l'OIM proportionnellement à l'intérêt croissant porté aux questions migratoires dans le monde, compte tenu de la priorité que constitue cette question pour la plupart des gouvernements.
 - L'Administration continuera à clarifier les politiques concernant certaines activités migratoires dans l'intérêt des Etats Membres, et veillera à ce que l'ensemble des bureaux extérieurs et des fonctionnaires de l'OIM respectent ces politiques d'une manière systématique et cohérente.
 - Plus particulièrement, nous tiendrons les Membres pleinement informés des réformes budgétaires et structurelles, si le Conseil les approuve.

ii) **Partenariats** : tout en préservant son indépendance, l'OIM continuera de s'employer à améliorer le "statu quo" avec les Nations Unies, comme l'y avait invitée le Conseil dans les documents MC/INF/263 du 10 novembre 2003 et MC/2126 du 8 janvier 2004.

- L'OIM participe désormais à toutes les équipes de pays des Nations Unies dans les endroits où elle est présente, ainsi qu'à sept des huit missions de l'initiative "Unité d'action des Nations Unies", et prend une part active au système de sécurité des Nations Unies, à la Caisse commune des pensions du personnel des Nations Unies, au Comité permanent interorganisations, au GMG, à la Commission de consolidation de la paix des Nations Unies, à l'Alliance des civilisations des Nations Unies et au FMMD.
- Une retraite au niveau du personnel de direction ainsi que des échanges réguliers avec le Haut Commissaire António Guterres ont permis de poursuivre les relations entre le HCR et l'OIM sur de nouvelles bases au cours de l'année écoulée.
- Pour les projets qu'elle met en œuvre, l'OIM bénéficie du financement de tous les fonds communs des Nations Unies, tels que le Fonds central d'intervention pour les urgences humanitaires, le Plan cadre des Nations Unies pour l'aide au développement ou le Fonds des Nations Unies pour la consolidation de la paix.
- Etant donné l'intérêt des questions migratoires pour les activités déployées par les Nations Unies, en raison de leur lien avec le commerce, le développement, la sécurité, la santé, les droits de l'homme et l'aide humanitaire, nous continuerons de participer à des forums organisés de concert ou, parfois, de promouvoir la mise en place de nouvelles initiatives, telles que l'Alliance sur le changement climatique, l'environnement et les migrations.
- Pour la période allant de 2010 à 2013, nous nous efforcerons d'intensifier les activités programmatiques avec les Nations Unies et nos nombreux autres partenaires, en vue d'intégrer une dimension programmatique dans notre éventail d'activités où, traditionnellement, prédominent les projets.

iii) **Perfectionnement du personnel** : outre le développement des initiatives de perfectionnement du personnel lancées en 2009, nous étudions la nouvelle série d'activités suivantes :

- Mesures visant à faire de l'OIM une organisation offrant des perspectives de carrière, consistant notamment à renforcer la formation et le perfectionnement des cadres moyens et supérieurs, à réintroduire un système amélioré de perfectionnement des compétences professionnelles, et à améliorer la base de données de ressources humaines.
- Attention accrue portée au bien-être du personnel. A cet égard, consciente des incidences sur la parité entre les sexes de l'exercice de rotation du personnel, l'OIM participera au Programme de mobilité du personnel et de double carrière soutenu par le système des Nations Unies, afin de mieux tenir compte des besoins des familles où les deux conjoints travaillent.

- Fondée sur les leçons tirées du processus de rotation, la politique de rotation devrait normalement devenir un exercice annuel et concerner un nombre moins important de membres du personnel, afin de garantir une répartition équitable du fardeau des divers lieux d'affectation, d'améliorer les possibilités offertes aux membres du personnel de diversifier leurs connaissances et leur expérience, d'utiliser au mieux les connaissances institutionnelles, et de renforcer l'intégration du Siège et des bureaux extérieurs dans le processus décisionnel.
- Compléter notre liste de retraités selon les compétences, en vue d'éventuelles affectations de courte durée lorsqu'une aide d'urgence ou des renforts sont nécessaires ; et lancer la Journée annuelle des retraités au début de 2010.
- La sûreté et la sécurité du personnel sont une priorité absolue. Au cours de l'année écoulée, le personnel de l'OIM s'est trouvé à proximité de plusieurs attentats à la bombe, a essuyé des coups de feux, a été tenu en captivité, a été agressé, menacé et dévalisé. L'OIM a évacué ou réaffecté des membres du personnel et leur famille de plusieurs missions, notamment en Afghanistan, au Pakistan et au Soudan. Notre capacité de mobilisation, d'évaluation et de quantification des risques acceptables restera un défi pour l'Administration et nos partenaires dans le domaine de la sécurité réunis au sein du Département de la sûreté et de la sécurité des Nations Unies, ainsi que pour les Etats Membres de l'OIM.

B. Processus de réformes pour la période 2010 - 2013

- i) **Révision structurelle** : dans l'hypothèse où le Conseil approuverait le projet de révision structurelle, nous nous attellerons à sa mise en œuvre en 2010 en commençant par le Siège, notamment : a) en articulant les unités administratives du Siège autour de quatre nouveaux départements ; b) en renforçant le rôle des conseillers régionaux principaux ; c) en créant un comité de formulation et de coordination des politiques et un comité de coordination de la gestion ; et d) en projetant de décentraliser la fonction d'approbation des projets et de la transférer du Siège vers les bureaux régionaux, en assurant une formation en conséquence. Le réaménagement des structures hors Siège et le transfert des fonctions d'approbation et d'examen des projets ne devrait pas avoir lieu avant 2011, et ne sera probablement pas entièrement mis en place avant 2013. Les Membres seront tenus régulièrement informés des progrès réalisés dans la mise en œuvre de cette révision structurelle.
- ii) **Réforme budgétaire** : en approuvant le programme et budget pour 2010 de manière à inscrire un niveau suffisant de crédits à la partie administrative du budget, comme le proposaient les deux scénarios, les Etats Membres nous permettront de mettre en œuvre le projet de révision structurelle, conçu pour utiliser au mieux nos ressources humaines et financières, préservant ainsi les qualités de l'Organisation que sont sa capacité de réaction, son adaptabilité, sa rationalité économique, sa discrétion et sa responsabilité envers ses Membres. Nous solliciterons le soutien des Etats Membres pour assurer sa mise en œuvre progressive au cours des deux ou trois prochaines années.

CONCLUSION

24. L'année 2009 a apporté son lot de difficultés inattendues sur la scène migratoire internationale, qu'il s'agisse des catastrophes naturelles dévastatrices qui ont frappé une dizaine de pays au moins, ou les incidences de la crise financière et économique. L'OIM a systématiquement joué un rôle indispensable en offrant une aide à des centaines de milliers de migrants et en apportant la preuve qu'elle est une organisation capable d'"agir", de "réfléchir", et de "prendre des initiatives".

25. Cette première année a été aussi riche en leçons. Pour ma part, je me suis employé – et reste déterminé – à renforcer le soutien à nos collègues des bureaux extérieurs et du Siège, qui méritent amplement que leur excellent travail soit reconnu. Je remercie aussi les Membres pour la confiance et le soutien qu'ils m'ont accordés tout au long de cette première année de mon mandat, et qu'ils accordent à la Directrice générale adjointe depuis qu'elle a pris ses fonctions, le 1^{er} septembre 2009.

26. En conclusion, permettez-moi de rappeler qu'il y a 25 ans, l'un de mes prédécesseurs, James Carlin, affirmait devant le Conseil son intime conviction qu'une organisation spécialisée dans la migration était probablement plus nécessaire que jamais. Après avoir travaillé pendant un an avec le personnel extraordinaire de cette Organisation sur toute une série de questions qui sont au cœur du développement économique et social des pays tant développés qu'en développement, je souscris pleinement à ce point de vue.